

PROJET DE LOI DE FINANCES

2016



Défense
Mémoire, culture et liens avec la Nation
Anciens combattants





En commençant tragiquement, l'année 2015 a rappelé à la France les impératifs de sa sécurité, dans un contexte stratégique lourd de menaces.

L'actualisation de la loi de programmation militaire (LPM) répond à cette nouvelle donne, en tirant les conséquences des attentats de janvier 2015 sur notre territoire et de l'intensité de l'engagement de nos armées. Mais elle s'inscrit aussi dans la continuité d'un effort de la France pour la Défense, celui du livre blanc de 2013 et de la LPM pour 2014-2019, votée la même année, qui prévoyait cette actualisation.

Le Président de la République a fait un choix inédit en cours de programmation, celui d'accroître les moyens humains et financiers de la mission « Défense ». Cet effort permet de financer les axes prioritaires que sont la protection du territoire national, l'équipement et l'activité opérationnelle des forces ou encore le renseignement. Par rapport à la trajectoire initiale de la LPM, la dépense de défense est rehaussée de 3,8 Md€ et la déflation des effectifs du ministère est atténuée de 18 750 postes sur la période 2015-2019. En outre, l'actualisation de la LPM sécurise les ressources du ministère en remplaçant par des crédits budgétaires, dès 2015, la majeure partie des recettes exceptionnelles prévues par la programmation initiale.

Le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 traduit ces décisions ambitieuses. Il permet la pleine mise en œuvre des priorités de la LPM actualisée, en donnant aux armées les moyens de faire face aux défis, tant intérieurs qu'extérieurs, auxquels elles sont confrontées. Dans ce cadre, 600 M€ de crédits budgétaires supplémentaires viennent abonder le budget de la Défense, le portant à près de 32 Md€ (toutes ressources confondues) contre 31,4 Md€ dans la LPM initiale. Par ailleurs, le ministère bénéficiera de la création nette de 2 300 emplois. La part des recettes issues de cessions n'est plus que de 250 M€ en 2016, soit moins de 0,8 % des ressources totales de la mission « Défense ».

Le PLF 2016 permet ainsi de renforcer, à la mesure du défi posé par la menace terroriste, notre posture de protection nationale, avec le déploiement de 7 000 militaires sur la durée, pouvant monter jusqu'à 10 000 durant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes. Il marque également, sur le plan des équipements, un effort significatif tant en faveur de leur entretien que de leur renouvellement. Permettant l'expérimentation du service militaire volontaire et un appel renforcé à la réserve militaire, le budget 2016 prévoit enfin un effort particulier en faveur des infrastructures de la Défense. A l'heure où le ministère poursuit sa transformation, en achevant son installation à Balard, il importe plus que jamais de protéger nos installations de défense qui contribuent elles-mêmes, avec tous nos personnels, civils et militaires, à garantir la sécurité de la France.

Jean-Yves Le Drian

Ministre de la Défense



A l'aune des grandes commémorations qui ont rappelé le sacrifice des Anciens combattants, l'année 2016 prévoit de maintenir et de conforter l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation à l'égard du monde combattant, celui d'hier comme celui d'aujourd'hui. Dans un contexte de diminution naturelle du nombre de bénéficiaires, le budget pour 2016 s'élèvera à 2,51 Md€ dans mon champ de responsabilité.

Les moyens alloués à la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » sont l'occasion de renforcer les droits des Anciens combattants et victimes de guerre mais aussi de financer les engagements pris en 2015 : la généralisation, au 1^{er} octobre, du critère de quatre mois de présence sur un théâtre d'opération extérieure pour l'attribution de la carte du combattant et la deuxième tranche de revalorisation, de 50 points, au 1^{er} janvier 2016, de la majoration spéciale accordée aux conjoints survivants des grands invalides de guerre.

L'année 2016 entend aussi consolider le droit à réparation dans un souci d'équité et de justice sociale. Ainsi, les Anciens combattants d'Afrique du Nord, militaires, fonctionnaires et assimilés, dont les droits à pension ont été liquidés avant 1999 bénéficieront de la « campagne double ». Par ailleurs, les conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives touchés par la forclusion des demandes d'allocations de reconnaissance bénéficieront d'un nouveau dispositif, témoignant ainsi de la poursuite des efforts menés pour exprimer la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et de leurs familles.

J'ai également tenu à poursuivre l'action menée en faveur des plus démunis, d'abord les Anciens combattants eux-mêmes sur qui je veux prioritairement concentrer mon action mais aussi les conjoints survivants des grands invalides de guerre, dont le dispositif de réparation prévu à l'article L.52-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre sera étendu à un plus grand nombre de bénéficiaires.

C'est pourquoi nous avons engagé une nécessaire refonte de la politique sociale de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre. Ce sont au total 2 M€ supplémentaires qui seront dédiés en 2016 à l'action sociale de l'établissement, dont la vocation est d'apporter une réponse à celles et ceux qui connaissent des situations sociales précaires et fragiles.

S'agissant de la politique de mémoire, les moyens alloués s'élèveront à 22,2 M€. L'année 2016 est en effet une grande année commémorative de la Grande Guerre, avec le centenaire des batailles de Verdun et de la Somme. Par ailleurs, le ministère souhaite poursuivre son effort de rénovation des sépultures de guerre et lieux de mémoire, en France et à l'étranger, qui sont autant de lieux de transmission et d'apprentissage. Ces actions s'inscrivent dans la volonté de donner une nouvelle dimension au tourisme de mémoire, à la fois sur le territoire national et hors de nos frontières.

Enfin, les événements dramatiques survenus en France en janvier 2015 ont aussi été l'occasion de mesurer l'importance de préserver la cohésion nationale et de promouvoir le lien armée-Nation. Si le travail de mémoire et la transmission des valeurs constituent l'un des vecteurs de ce renforcement de l'unité nationale, la Journée Défense et Citoyenneté (JDC), à laquelle participent près de 800 000 jeunes Français chaque année, n'en est pas moins un outil précieux de sensibilisation aux enjeux de défense et de sécurité et d'éveil à la citoyenneté.

Jean-Marc Todeschini

Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Défense,
chargé des Anciens Combattants et de la Mémoire

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2016 DU MINISTERE DE LA DEFENSE	7
PREMIERE PARTIE - DÉFENSE.....	9
CHAPITRE 1 : L'ACTUALISATION DE LA LPM	11
CHAPITRE 2 : LE PLF 2016 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPM ACTUALISÉE.....	15
1. L'application de la LPM actualisée	15
2. Les dotations des programmes de la mission « défense » pour 2016.....	17
CHAPITRE 3 : LES MOYENS DE LA DEFENSE	21
1. Les fonctions stratégiques.....	22
2. Les contrats opérationnels.....	29
3. La priorité à l'activité opérationnelle.....	29
4. L'engagement en opérations	30
5. La défense européenne	34
6. La France dans l'Otan	37
CHAPITRE 4 : LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DEFENSE.....	39
1. Une actualisation de la trajectoire d'effectifs de la LPM nécessaire à la protection du territoire national.....	39
2. Une politique RH au service des personnels militaires et civils	40
3. Les réserves opérationnelle et citoyenne	42
CHAPITRE 5 : LES ÉQUIPEMENTS	45
1. Un montant de ressources en hausse sur l'équipement.....	46
2. Les livraisons de matériel en 2016.....	46
3. Les commandes de matériels en 2016	48
4. L'entretien programmé du matériel et les petits équipements	50
5. L'effort de recherche et développement	52
6. L'infrastructure.....	53

DEUXIÈME PARTIE - MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION..... 57

CHAPITRE 1 : LA CONSOLIDATION D'UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE AMBITIEUSE58

1. Bilan et perspectives des commémorations.....60

2. Éducation et transmission de la mémoire.....62

3. Patrimoine de pierre et tourisme de mémoire.....63

CHAPITRE 2 : CULTURE ET LIENS ARMÉE-NATION67

1. L'expérimentation du Service militaire volontaire.....67

2. A travers la journée défense et citoyenneté (JDC) renouvelée, la direction du service national continue à remplir sa double mission de politique globale en faveur de la jeunesse68

3. Les politiques culturelles.....70

TROISIÈME PARTIE - ANCIENS COMBATTANTS 73

CHAPITRE 1 : LA CONSOLIDATION DES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS.....75

1. Le PLF 2016 sur le périmètre de responsabilité du SEDACM.....75

2. Le maintien de l'ensemble des dispositifs77

3. La consolidation du droit à réparation78

4. La refonte du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG).....78

CHAPITRE 2 : LA 4^E GÉNÉRATION DU FEU81

1. Un élargissement des critères d'attribution de la carte du combattant en faveur des militaires en OPEX81

2. L'accompagnement des militaires blessés en opération ou en service82

CHAPITRE 3 : UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS85

1. La mise en œuvre du plan « harkis ».....85

2. Des droits maintenus et améliorés86

3. Un guichet d'écoute et d'action pour les rapatriés et les harkis.....87

CHAPITRE 4 : DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT89

1. ONAC-VG, la « maison des anciens combattants et des victimes de guerre».....89

2. L'institution nationale des invalides, la « maison des Invalides ».....95



Carole Venmin/DiCoD



EMA/COMILI Balard



Julien Fechner/Armée de l'Air

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2016 DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Les crédits du ministère de la défense se répartissent au sein de trois missions :

- la mission « Défense » ;
- la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » ;
- la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur ».

Le montant total des crédits de paiement du ministère inscrit dans le projet de loi de finances (PLF) pour 2016 (toutes ressources, pensions comprises) s'élève à plus de 42,5 milliards d'euros (Md€), contre 42 Md€ en loi de finances initiale (LFI) pour 2015.

La répartition par missions et programmes est la suivante :

Crédits de paiement en Md€ - Toutes ressources (1) – Structure courante		Budget initial 2015	PLF 2016
Mission « Défense »	P144 - « Environnement et prospective de la politique de défense »	1,33	1,28
	P146 - « Équipement des forces »	9,85	9,95
	P178 - « Préparation et emploi des forces »	7,09	7,24
	P212 - « Soutien de la politique de la défense »	2,19	2,23
	Total hors Titre 2	20,47	20,71
	Titre 2 (y compris Opex, hors pensions)	10,93	11,27
	Titre 2 (y compris Opex et pensions)	18,72	19,13
	Total hors pensions	31,40	31,98
	Total avec pensions	39,19	39,84
Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »	P167 - « Liens entre la Nation et son armée »	0,04	0,04
	P169 - « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant »	2,60	2,47
	Total hors Titre 2	2,64	2,51
Mission « Recherche et enseignement supérieur »	P191 - « Recherche duale (civile et militaire) »	0,19	0,18
	Total hors Titre 2	0,19	0,18
Ministère de la défense	Total hors Titre 2	23,30	23,40
	Total hors pensions	34,23	34,67
	Total avec pensions	42,02	42,53

(1) Y compris les ressources issues de cessions.

Conformément à l'article 6 de la Loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019, une actualisation de la LPM a été menée en 2015 pour tirer les conséquences des attentats de janvier 2015 sur notre territoire et de l'intensité des engagements de nos armées.

A travers l'augmentation de la dépense de défense de 600 M€ et la création nette de 2 300 emplois, le PLF 2016 permet la pleine mise en œuvre des priorités de la loi de programmation militaire actualisée que sont la protection du territoire national, l'équipement et l'activité opérationnelle des forces ou encore le renseignement.

Par ailleurs et dès 2015, l'actualisation de la LPM sécurise la trajectoire financière du ministère de la défense par la budgétisation de la majeure partie des recettes exceptionnelles initialement prévues.

PREMIÈRE PARTIE

DÉFENSE



Assemblée nationale/2015



Christophe Fiard /DICOd



Dominique Moutault/Armée de Terre

CHAPITRE 1

L'ACTUALISATION DE LA LPM

Portant sur la troisième année de mise en œuvre de la loi du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire (LPM) pour la période 2014-2019, le projet de loi de finances pour 2016 concrétise l'ambition du Livre blanc de 2013 de concilier sur le long terme l'autonomie stratégique et la souveraineté budgétaire de notre pays. Il garantit ainsi le triptyque « protection – dissuasion – intervention » qui est le pivot de notre politique de défense et des missions des forces armées.

Malgré la pression sur nos finances publiques, le Président de la République a fait le choix d'augmenter le budget alloué à la défense au travers de la loi du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019, que le Parlement a votée. L'accroissement des moyens et ressources initialement inscrits dans la loi de programmation militaire permet ainsi de tenir compte de la dégradation de la situation internationale, de l'intensité de nos engagements et de l'augmentation durable des risques et des menaces sur le territoire national. C'est un fait sans précédent dans l'histoire récente de la politique de défense de la France.

Il convient de noter que onze pays de l'Union européenne ont aussi augmenté leur budget de défense, l'Allemagne ayant pour sa part annoncé une hausse significative dès début 2016. Il s'agit d'un tournant de leurs politiques de sécurité comme de la nôtre.

Le budget de défense de la France atteindra ainsi 32 Md€ hors pensions en 2016, avec une meilleure maîtrise de ce montant du fait que les ressources non budgétaires, issues de cessions, sont ramenées à moins de 0,8% des ressources totales.

Pour l'année 2016, sur le front des opérations militaires, en particulier du terrorisme d'inspiration djihadiste, la France va continuer à mener la stratégie globale qu'elle a définie. Elle poursuivra ses opérations au Sahel aux côtés de nos partenaires régionaux, ainsi qu'en Irak, au sein de la coalition internationale combattant l'organisation terroriste Daech. Notre pays prolongera une politique active de coopération avec les pays menacés par cette organisation, notamment le Liban et la Jordanie. Par ailleurs, le gouvernement continuera à adapter le dispositif de ses forces en opérations à l'extérieur, comme il le fait en permanence, conduisant notamment le désengagement de nos forces de l'opération Sangaris au profit de la MINUSCA.¹

¹ Mission Intégrée multidimensionnelle des Nations Unies en Centrafrique.

Pour contenir les menaces de la force, nos forces armées participeront aussi aux mesures de confiance et de réassurance de l'Alliance atlantique au profit des pays membres d'Europe de l'Est les plus exposés à la politique d'affirmation de puissance de la Russie.

Sur le front intérieur, tout en continuant d'assurer la permanence des missions de dissuasion et de protection de nos approches maritimes et aériennes, les armées poursuivront leur participation à la posture de protection nationale et resteront déployées sur le territoire national à hauteur de 7 000 hommes, pouvant monter jusqu'à 10 000 en cas de crise. Pour garantir cette capacité, l'actualisation de la loi de programmation militaire porte les effectifs des unités de combat de la force opérationnelle terrestre à 77 000 hommes fin 2016, au lieu des 66 000 prévus initialement.

Grâce à un effort financier constant et important depuis le début de la LPM, notamment sur l'entretien programmé des matériels, très sollicités en opérations, l'année 2016 verra l'infléchissement à la hausse de l'activité opérationnelle, en particulier de l'entraînement. Priorité de la loi de programmation militaire, elle convergera progressivement vers le niveau correspondant aux normes d'entraînement OTAN.²

Le renouvellement de nos équipements sera poursuivi : commande du fusil d'assaut de nouvelle génération, Arme Individuelle Future (AIF), destiné à remplacer le FAMAS, industrialisation de la rénovation de nos Mirage 2000D, lancement du programme franco-britannique de système de lutte contre les mines maritimes, commande du troisième satellite d'observation spatiale en coopération avec nos partenaires allemands. Les commandes des 3^e et 4^e BSAH et du 4^e B2M, décidées dans le cadre de l'actualisation, seront également passées, alors que seront livrés 5 Tigre et 6 NH90 et que les premiers travaux d'études seront menés sur le programme des frégates de taille intermédiaire.

L'État soutiendra ainsi en 2016 l'industrie de défense au moyen d'une politique d'acquisition qui bénéficiera à plusieurs secteurs du fait du surcroît d'investissement consenti durant cette période. En effet, le ministère dépensera environ 17 milliards d'euros au titre de l'agrégat « Équipement », en hausse de 0,3 milliard d'euros par rapport à 2015. Par ailleurs, la concrétisation du rapprochement de Nexter et de KMW en juillet 2015, de même que les travaux qui se poursuivront en 2016 en coopération avec l'Allemagne et l'Italie sur un projet de drone de reconnaissance de type MALE, ou bien encore le lancement de la deuxième phase du projet FCAS-DP³ en coopération avec les Britanniques, témoignent de ce soutien. Ces exemples illustrent également la volonté constante de la France de mettre en place une Europe de la défense de manière pragmatique et concrète.

Le renforcement de nos capacités opérationnelles issu de l'actualisation de la loi de programmation se traduit sur le plan des ressources humaines par une manœuvre de déflation réduite entre 2015 et 2019. En 2016, le volume important de recrutement de soldats dans l'armée de terre et de personnel au profit des missions de protection des emprises militaires, du renseignement et de la cyberdéfense, conduira la Défense à bénéficier pour la première fois depuis de nombreuses années d'un solde positif de création nette de 2 300 emplois.

Cet effort de recrutement n'exonère cependant pas le ministère de poursuivre simultanément ses restructurations, afin notamment de tenir le restant des baisses d'effectifs qui lui incombe dans le cadre interministériel de la maîtrise des emplois publics.

² Au fur et à mesure de la réalisation du nouveau modèle.

³ Futur Combat Air System Demonstration Program.

De plus, le ministère continue à se moderniser et à se réformer. Il en résulte là aussi des suppressions des postes dont les gains participent également au renforcement des effectifs des forces engagées dans la protection du territoire et permettent la création des capacités nouvelles, notamment dans les domaines du renseignement et de la cyberdéfense. Les plans de transformation engagés dans l'administration, les états-majors ou les soutiens non opérationnels se poursuivent, simultanément aux créations de postes opérationnels. 2016 sera la première année complète où l'ensemble des états-majors et services centraux du ministère sera rassemblé dans le site unique de Balard, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité du fonctionnement du ministère.

Les restructurations actées par le ministre de la défense fin juillet 2015 ont été déterminées en cohérence avec les plans stratégiques spécifiques définis par les armées, celui de l'armée de terre « Au contact ! », de la marine nationale « Horizon Marine 2025 », de l'armée de l'air « Unis pour faire face », et les directions et services (service de santé des armées, service du commissariat des armées, service d'infrastructure de la défense notamment). Elles ont intégré l'aménagement du territoire comme un critère d'importance et seront mises en œuvre en prenant en compte la situation de l'ensemble du personnel de la Défense et des familles, ainsi que celle des territoires et du tissu local économique et social.

2016 sera également l'année de l'expérimentation du service militaire volontaire (SMV), lancée en septembre 2015, conformément à la décision du Président de la République. S'inspirant du Service militaire adapté (SMA), qui a fait ses preuves dans les outre-mer, il doit permettre de contribuer à l'insertion de jeunes éloignés de l'emploi. Durant cette phase expérimentale, un millier de volontaires sera formé.

Pour terminer, 2016 incarnera la première année de pleine mise en œuvre de la loi votée le 28 juillet dernier portant actualisation de la loi de programmation militaire. Plus encore que les années précédentes, la pérennité et la cohérence de notre défense suppose l'adhésion du personnel civil et militaire. Ce n'est pour autant pas suffisant pour aller au terme de ce chemin ambitieux tracé par le Livre blanc de 2013. En effet, la mobilisation du Gouvernement et du Parlement garantit à la Nation les efforts humains et financiers qui lui permettront de faire face aux enjeux majeurs de sécurité.



Cindy Luu/Marine Nationale



Christophe Fiard /DlCoD



Francis Raisin/Armée de Terre/EMA

CHAPITRE 2

LE PLF 2016 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA LPM ACTUALISÉE

Dans le cadre du Conseil de Défense du 29 avril 2015, le Président de la République, face à l'évolution du contexte géostratégique et eu égard à l'intensité des engagements des forces armées, a fait le choix d'accroître les moyens financiers et humains de la mission « Défense » par rapport à la trajectoire initiale de la LPM.

Cet effort, réalisé dans un contexte budgétaire marqué par l'impératif de redressement des comptes publics, permet de financer deux axes prioritaires : la protection du territoire national et l'équipement des forces.

1. L'APPLICATION DE LA LPM ACTUALISÉE

Le rehaussement de la trajectoire budgétaire de la LPM se traduit dès 2016 par 600 M€ de ressources supplémentaires. L'effort en faveur de la Défense pour 2016 s'élève donc à 32 Md€, contre 31,4 Md€ prévus dans la LPM initiale.

Face aux défis nés du besoin de sécurisation du territoire national, la majeure partie des crédits budgétaires supplémentaires en 2016 est destinée au nouveau contrat « protection ».

La trajectoire financière de la LPM actualisée

Md€ courants	2015		2016	
	Budget initial (structure constante)	LPM initiale (1)	LPM actualisée (2)	LPM initiale (1)
Ressources totales	31,4	31,4	32,0	31,4
dont équipement	16,7	16,6	17	16,7
dont fonctionnement (3)	3,5	3,5	3,5	3,5

(1) Loi n° 2013-1168 du 18 décembre 2013 relative à la programmation militaire pour les années 2014 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense et la sécurité nationale.

(2) Loi n° 2015-917 du 28 juillet 2015 actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019 et portant diverses dispositions concernant la défense.

(3) hors dotation Opex.

Pour le PLF 2016, la part des recettes issues de cessions n'est plus que de 250 M€, soit moins de 0,8 % des ressources totales de la mission Défense. Le caractère résiduel de ces recettes extrabudgétaires traduit la sécurisation des moyens financiers à la disposition du ministère.

Trajectoire des crédits budgétaires et ressources issues de cessions de la mission « Défense »

Trajectoire des crédits budgétaires et ressources issues de cessions de la mission Défense (en Md€)	Budget 2015 (après actualisation de la LPM)	PLF 2016 Structure courante 2016
Titre 2 (y compris Opex)	10,93	11,27
Hors titre 2 (y compris Opex)	20,21	20,46
Crédits budgétaires (titre 2 et hors titre 2)	31,15	31,73
Ressources issues de cessions	0,25	0,25
Total (toutes ressources, hors pensions)	31,40	31,98
CAS Pensions	7,79	7,86
Total (toutes ressources, avec pensions)	39,19	39,84

Le PLF 2016 est la traduction concrète des choix faits par le Président de la République afin de donner à la France les moyens de mettre en œuvre un modèle d'armée apte à répondre à l'évolution des enjeux internationaux et au besoin de sécurisation du territoire national, à travers notamment :

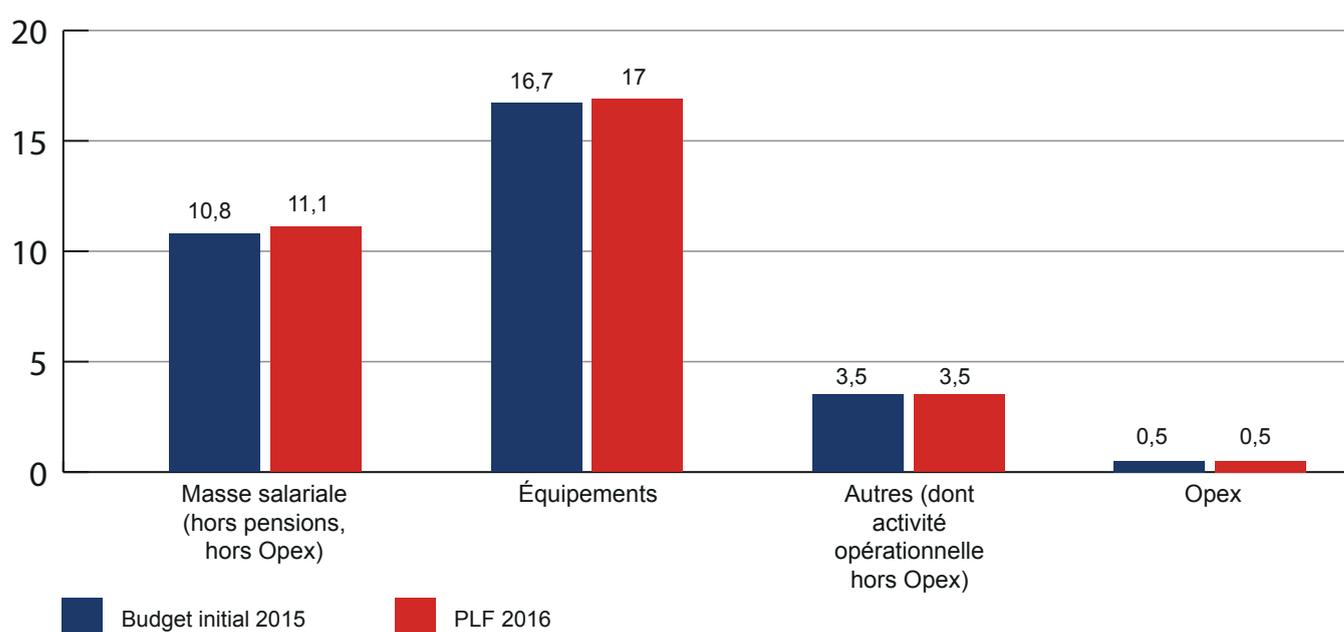
- **la préparation et l'activité opérationnelle** : les crédits consacrés à l'entretien programmé des matériels progressent ainsi de près de 7 % en 2016 par rapport à 2015 pour s'établir à 3,4 Md€. La régénération physique et organique est l'une des priorités soulignées par le Conseil de défense du 29 avril 2015, qui lui octroie 500 M€ de crédits supplémentaires sur la période de la programmation militaire actualisée 2015-2019. 250 M€ d'autorisations d'engagements (AE) sont ouverts dès 2016 afin de lancer les projets relatifs au MCO des patrouilleurs, SNA et frégates, au soutien des C-130 ou encore aux pièces de rechange au profit des hélicoptères ;
- **l'équipement des forces et la R&T, avec des crédits portés de 16,7 Md€ en loi de finances initiale (LFI) 2015 à près de 17 Md€** dans le projet de loi de finances pour 2016. Conformément aux conclusions du Livre blanc de 2013, cette progression vise à poursuivre la modernisation des armées et le renouvellement des matériels dans le cadre offert par la LPM actualisée. Les capacités critiques, tels les avions de transport tactique, le renseignement ou encore les hélicoptères bénéficient de ce surcroît de crédit. Parallèlement, le ministère de la défense veille à assurer un niveau d'investissement suffisant pour préserver la base industrielle et technologique de défense dans un contexte de concurrence internationale exacerbée ;
- **la cyberdéfense et le renseignement**, avec la poursuite de l'effort engagé en matière d'effectifs, d'acquisition d'équipements spécialisés et de développement des capacités de recueil, de traitement et de diffusion du renseignement.

Par ailleurs, la dotation au titre des opérations extérieures (OPEX) en PLF 2016 demeure fixée à 450 M€ conformément à la LPM actualisée. Ce montant est cohérent avec les contrats opérationnels et les priorités stratégiques établies dans le Livre blanc.

En tout état de cause, le financement des éventuels surcoûts non couverts par cette dotation initiale de 450 M€ est garanti par la clause de sauvegarde de la LPM, qui prévoit un financement interministériel, préservant ainsi les crédits d'équipement du ministère.

2. LES DOTATIONS DES PROGRAMMES DE LA MISSION « DÉFENSE » POUR 2016

Les budgets 2015 et 2016 par grands agrégats en Md€ courant
(Structure courante et hors CAS Pensions, ressources issues de cessions comprises)



Le cadre budgétaire issu de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) prévoit une allocation des ressources par mission et programme, auxquels sont associés des objectifs et des indicateurs de résultats permettant la mesure de la performance de l'action de l'Etat.

La mission « Défense » disposera en 2016, contribution aux dépenses de pensions comprise, de 45 384 M€ en AE et de 39 836 M€ en CP. Ce montant comprend les recettes issues de cessions, qui s'élèvent à 250 M€ pour 2016.

Les crédits de la mission « Défense » (pensions comprises) se répartissent ainsi :

- Le programme 144 « Environnement et prospective de la politique de défense » : 1 283 M€ en AE et 1 285 M€ en CP

Sous la responsabilité du directeur général des relations internationales et de la stratégie, ce programme est dédié à l'analyse du contexte stratégique et à l'anticipation de son évolution. Pour ce faire, il regroupe les services

chargés du renseignement, de l'élaboration des systèmes de force futurs ou encore de la maîtrise des capacités technologiques et industrielles.

Il porte ainsi les crédits de deux actions érigées en priorités par le Livre blanc et la LPM actualisée, à savoir les **études amont des grands programmes d'équipement (près de 710 M€) et les services de renseignement (DPSD et DGSE), dont les crédits s'élèvent à 236 M€ (hors masse salariale).**

Les subventions de fonctionnement des opérateurs du programme 144 (ONERA et écoles sous tutelle de la direction générale de l'armement (DGA)), s'élèvent à 236 M€ en 2016.

- Le programme 146 « Équipement des forces » : 13 613 M€ en AE et 9 953 M€ en CP

Copiloté par le chef d'état-major des armées (CEMA) et le délégué général pour l'armement (DGA), le programme 146 regroupe une large part des investissements de l'État, à travers les programmes et opérations d'armement **permettant d'acquérir ou de maintenir les capacités prévues par la politique de défense.**

Ce programme finance par exemple l'achat des frégates multimissions (FREMM), des sous-marins nucléaires d'attaque de nouvelle génération (BARRACUDA), des avions Rafale ou MRTT, des drones, des hélicoptères Tigre ou NH90, ou encore les véhicules blindés de l'armée de terre.

En 2016, le renouvellement des matériels continuera à bénéficier d'un volume de crédits particulièrement significatif : **les crédits de paiement inscrits en 2016 s'élèvent à 5,6 Md€ pour les programmes majeurs et à 2,9 Md€ (3,6 Md€ sur l'ensemble du périmètre de la mission « Défense ») pour les équipements des forces de dissuasion.**

- Le programme 178 « Préparation et emploi des forces » : 9 031 M€ en AE et 7 242 M€ en CP

Sous l'autorité du CEMA, le programme 178 porte sur les crédits nécessaires à l'activité des forces et à l'entretien des matériels des armées. **Le financement de l'entraînement et de l'activité, notamment concernant l'armée de terre, est une priorité renforcée pour le ministère** compte tenu des engagements opérationnels des forces armées et de la nécessaire capacité à tenir cet effort dans la durée.

En 2016, les crédits dédiés à l'activité des forces (dont 50 M€ issus des produits de cessions de matériels) continuent leur progression. Les ressources pour l'entretien des matériels (EPM) représenteront plus de 3,4 Md€ en CP, soit une hausse de près de 7 % par rapport à la LFI 2015, contribuant à la régénération des matériels ainsi qu'à la montée en puissance des nouveaux équipements.

- Le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » : 21 456 M€ en AE et 21 356 M€ en CP

Sous la responsabilité du secrétaire général pour l'administration (SGA), le programme regroupe les fonctions mutualisées de direction et de soutien du ministère. **Il supervise le « projet Balard », composante importante de la modernisation du ministère,** qui permet le regroupement, en cours d'aboutissement, des états-majors et des services centraux sur un site unique. Il assure également les fonctions de coordination des politiques transverses (ressources humaines, immobilier, logement...).

Ce programme comprend notamment les crédits d'investissement au profit des infrastructures de la défense, pour un total supérieur à 1,1 Md€ hors dissuasion (plus de 1,2 Md€ avec la dissuasion), dont 200 M€ de ressources issues des cessions immobilières et plus de 48 M€ de crédits d'investissement au profit du logement familial.

Il porte également l'intégralité des dépenses de personnel du ministère de la défense, soit plus de 19 Md€ en 2016 (y compris les pensions).



Olivier Debès/Armée de Terre/EMA



Jean-Jacques Chatard/DICoD



DCA/Essais de missiles

CHAPITRE 3

LES MOYENS DE LA DÉFENSE

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 a redéfini les missions opérationnelles confiées aux forces armées, déclinées en contrats opérationnels en 2014. Ces nouveaux contrats distinguent des missions permanentes (postures permanentes de sûreté, dissuasion, engagement des armées en renfort des forces de sécurité, forces prépositionnées, capacité de réaction autonome aux crises) et des missions non permanentes comme l'engagement dans une opération de coercition majeure ou les opérations de gestion de crise dans la durée.

Les attaques terroristes de janvier 2015 à Paris ont montré que la France, comme les autres Etats européens, est directement exposée à une menace terroriste qui a pris des dimensions sans précédent, notamment en Afrique et au Moyen-Orient, ce qui démontre l'imbrication croissante entre sécurité de la population sur le territoire national et action de la France à l'extérieur de ses frontières. Au même moment, la crise ukrainienne repose, d'une façon inédite, la question de la défense collective et de la stabilité des frontières sur le continent européen lui-même.

Cette dégradation du contexte stratégique ne remet pas en cause les grands principes de la stratégie de défense et de sécurité nationale énoncés dans le Livre blanc de 2013, mais la soudaineté et la simultanéité de ces évolutions rendaient nécessaire une consolidation de notre effort de défense.

Ainsi, en 2015, et en dépit de fortes tensions sur ses finances publiques, la France a fait le choix d'augmenter son budget de défense. Dans le cadre de l'actualisation de la Loi de programmation militaire, l'effort consenti par la Nation est porté à 162,4 milliards d'euros courants sur 2015-2019, en hausse de 3,8 Md€ par rapport à la trajectoire initiale de la LPM, ce qui permettra de mettre en œuvre, dès 2016, les moyens indispensables à la protection du pays et à la sécurité des Français.

1. LES FONCTIONS STRATÉGIQUES

1.1. Connaissance et anticipation

La fonction « connaissance et anticipation » vise à donner à la France une capacité d'appréciation autonome des situations, indispensable à une prise de décision libre et souveraine ainsi qu'à la conduite de l'action. Le renseignement, dont la qualité conditionne aussi l'efficacité des forces, y joue un rôle central.

La détermination du ministère dans ce domaine est totale. L'année 2016 permettra de combler certaines des faiblesses capacitaires mises en évidence par les opérations les plus récentes.

Dans le domaine spatial, la réalisation du système CERES d'interception électromagnétique spatial a été lancée en 2015. De plus, dans le cadre du programme d'observation spatiale MUSIS, un troisième satellite de la composante spatiale optique a été commandé en partenariat avec l'Allemagne.

Le processus d'acquisition de drones moyenne altitude longue endurance (MALE) se poursuivra pour répondre au besoin opérationnel. Un deuxième système sera livré en 2016.

Par ailleurs, un programme européen de drone MALE de nouvelle génération est en préparation pour l'horizon 2025 en partenariat avec l'Allemagne et l'Italie.

1.2. Dissuasion

La dissuasion française repose sur la retenue qu'impose à un adversaire étatique la perspective de dommages inacceptables, hors de proportion avec l'enjeu d'une agression ou menace d'agression contre les intérêts vitaux de la France.

Par essence dissuasive et purement défensive, son exercice relève de la responsabilité directe du Président de la République. Elle doit s'adapter à la diversité des situations qui résultent, notamment, de la croissance ou de la modernisation de certains arsenaux dans le monde et des risques de la prolifération nucléaire. Elle contribue par son existence à la sécurité de l'alliance Atlantique et à celle de l'Europe. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de nos responsabilités internationales.

Le maintien de deux composantes a été réaffirmé par le Président de la République, afin de répondre au besoin de complémentarité des performances et des modes d'action, afin également de se prémunir contre une surprise opérationnelle ou technologique. Ce choix impose de poursuivre l'effort nécessaire à la crédibilité et à la pérennité des capacités requises pour la mise en œuvre de la dissuasion par les deux composantes, océanique et aéroportée. Cet effort exerce aussi un effet d'entraînement sur nos aptitudes technologiques et nos capacités industrielles. Il sera conduit dans le respect du principe de stricte suffisance de l'armement nucléaire attaché à notre concept de dissuasion.

La période 2014-2019 est marquée à la fois par la poursuite de la modernisation des composantes et par la préparation de leur renouvellement. Pour 2016, en particulier :

- les efforts pour la mise à niveau des moyens et des installations de la composante océanique seront maintenus, avec la poursuite de l'adaptation d'un sous-marin au missile M51, le développement de la future version de ce missile, la mise en service de la tête nucléaire océanique et la continuation des travaux de conception du sous-marin nucléaire lanceur d'engins de 3^e génération (SNLE 3G) ;
- la composante aéroportée verra se poursuivre les travaux de rénovation à mi-vie du missile ASMP-A et les études technologiques de son successeur. Pour les moyens aériens (Rafale en remplacement des Mirage 2000 N et MRTT en remplacement des C-135), les commandes et livraisons se déroulent conformément à la LPM ;
- les systèmes de transmissions nucléaires feront l'objet de mesures de modernisation touchant principalement les réseaux de longue portée, durcis pour les deux composantes ;
- au titre du programme simulation, la montée en puissance progressive du laser mégajoule et la coopération franco-britannique dans le cadre du programme TEUTATES seront poursuivies.

1.3. Protection

La fonction « protection » vise à garantir l'intégrité du territoire, à assurer aux Français une protection efficace contre l'ensemble des risques et des menaces, en particulier le terrorisme et les cyberattaques, à préserver la continuité des fonctions vitales de la Nation et à garantir sa résilience. Si l'ensemble des fonctions stratégiques et des moyens civils autant que militaires concourent à la protection, les armées garantissent de manière permanente, en métropole comme outre-mer, la sûreté du territoire, de son espace aérien et de ses approches maritimes.

Dans ce cadre, la posture permanente de sûreté sera maintenue dans ses dimensions aérienne et maritime, et renforcée dans sa dimension terrestre. Les armées continueront également à apporter une contribution à l'action de l'État en mer.

Face à la hausse et à la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, le nouveau contrat « protection » permettra de contribuer, au profit de l'autorité civile et en renfort des forces de sécurité intérieure et de sécurité civile, à la protection de points d'importance vitale, à celle des flux essentiels pour la vie du pays, au contrôle et à l'accès au territoire et à la sauvegarde des populations.

Pour la contribution à cette fonction, les conditions d'appel de la réserve opérationnelle militaire seront adaptées, afin de faciliter l'activation du contrat opérationnel de protection jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres sur le territoire national. Cette fonction « protection » prendra également en compte l'émergence des menaces représentées par les drones de petite taille sur le territoire national.

Parallèlement à cet engagement au profit de la Nation, le dispositif de sécurisation des sites sensibles permettra le renforcement des dispositifs de protection des sites et du personnel du ministère de la Défense pour circonscrire l'accroissement des risques visant les installations, moyens et activités du ministère.

Par ailleurs, le cyberspace s'affirme comme un espace de confrontation à part entière et une caractéristique des conflits modernes. Dans la continuité du pacte « cyber » lancé en 2014, le dispositif de cyberdéfense militaire est désormais une composante totalement intégrée à la conduite des opérations et va continuer, comme le renseignement, à faire l'objet d'un effort marqué en 2016, complétant ainsi la nouvelle posture de protection.

Dans le domaine de la sauvegarde maritime, le déploiement en métropole et outre-mer de la nouvelle version du système SPATIONAV, fédérant l'ensemble des informations de surveillance maritime, se poursuivra.

La capacité navale d'intervention reposera sur le maintien d'unités existantes, complété par la livraison en 2016 du premier patrouilleur à faible tirant d'eau PLG spécifiquement adapté à la Guyane et de 2 bâtiments multi-missions (B2M). Un quatrième B2M sera commandé, ainsi que les deux derniers bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH) militaires qui permettront d'assurer le soutien des opérations de protection pouvant nécessiter un remorquage.

S'agissant des capacités aériennes de surveillance et d'intervention maritime, la commande de la capacité de largage de chaînes SAR (recherche et sauvegarde) des 4 Falcon 50 reconvertis permettra de compléter une flotte composée de 4 Atlantique 2 dédiés à cette mission, de 4 Falcon 50M et de 5 Falcon 200 Gardian.

Dans le domaine de la sûreté aérienne, le programme SCCOA (système de commandement et de conduite des opérations aérospatiales) poursuivra la modernisation des capacités de surveillance de l'espace aérien. En particulier, l'année 2016 verra la livraison de deux ensembles zonaux du système de radiocommunication sol-air (SRSA) du système SCCOA, d'un centre de détection et de contrôle (ARS) à Cinq-Mars-la-Pile, de deux centres de contrôle local d'aérodrome ainsi que la livraison ou la modernisation de six radars.

Les premiers moyens de lutte contre le survol de drones seront déployés avant la fin de l'année 2015 et en début d'année 2016.

LE CONTRAT « PROTECTION »

A la suite des attentats survenus à Paris en janvier 2015, le gouvernement a décidé le lancement d'une opération visant à répondre à cette situation d'urgence sécuritaire. Dès le 14 janvier, plus de 10 000 militaires ont été déployés sur le territoire national et depuis la mi-mars, les forces armées sont engagées à hauteur de 7 000 hommes dans l'opération intérieure Sentinelle.

Compte tenu de la hausse et de la continuité dans le temps d'une menace terroriste majeure sur le territoire national, le gouvernement a décidé la mise en œuvre d'un nouveau contrat « protection », permettant le déploiement de 7 000 hommes des forces armées dans la durée, pouvant monter à 10 000 pendant un mois, ainsi que les moyens adaptés des forces navales et aériennes.

Cette action durable des armées sur le territoire national n'implique pas une spécialisation : l'opération Sentinelle s'inscrit dans le cycle opérationnel normal de l'ensemble des forces, avec les déploiements extérieurs et la préparation opérationnelle.

FORCES DE PRÉSENCE SOUPLES ET RÉACTIVES

A l'étranger, les armées s'appuient sur des forces de présence déployées aux Émirats Arabes Unis et sur plusieurs implantations en Afrique. Ces forces, immédiatement disponibles, peuvent être engagées de manière autonome pour une action locale ou comme 1er échelon d'urgence en attendant des renforts venus de France.

Ce dispositif constitue, aux côtés des forces engagées en Opex, un ensemble cohérent par la souplesse et l'appui direct qu'il peut apporter aux opérations ; il contribue aussi indirectement à préserver la stabilité régionale grâce aux actions de formation des forces africaines.

1.4. Prévention

La prévention des crises inclut des actions diversifiées (élaboration de normes nationales et internationales, lutte contre les trafics, désarmement, coopération militaire, etc.) et s'appuie, au plan militaire, sur des déploiements navals permanents et sur des moyens prépositionnés.

Dans le cadre du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, ces dispositifs évoluent en cohérence avec les nouveaux contrats opérationnels, gages d'efficacité accrue pour nos engagements militaires comme pour la préparation de l'avenir (réactivité améliorée et capacités d'action et de montée en puissance autonomes dans les zones prioritaires).

Notre dispositif articulé entre forces prépositionnées et forces déployées en opération sera réorienté avec une concentration de nos moyens sur les deux zones d'intérêt prioritaire, qui sont également aujourd'hui les plus sensibles : la bande sahélo-saharienne et le golfe arabo-persique. En Méditerranée orientale et dans l'océan Indien, notre présence est confirmée par les déploiements navals permanents ou occasionnels et le déploiement de forces aériennes.

En outre, les forces de souveraineté prépositionnées outremer assurent la continuité de la sécurité sur les territoires français éloignés et contribuent à prévenir toute atteinte à nos intérêts souverains.

Par ailleurs, face à la situation sensible sur le flanc est de l'Europe, des mesures d'assurance ont été prises, avec des déploiements temporaires (Pologne par exemple) et une présence dissuasive dans la région maritime.

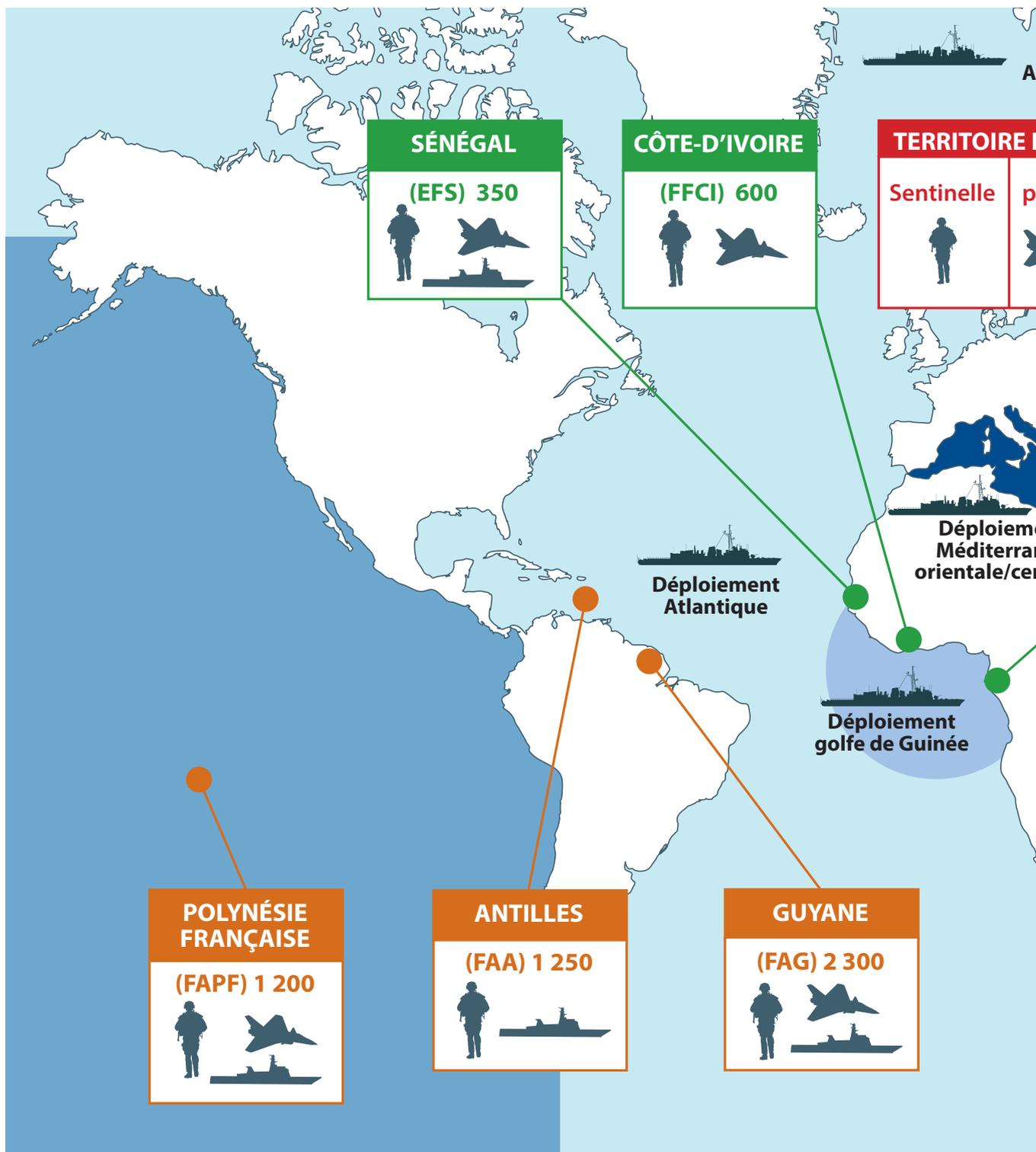
FORCES DE PRÉSENCE SOUPLES ET RÉACTIVES

DISSUASION



FORCES DE PRÉSENCE
FORCES DE SOUVERAINÉTÉ

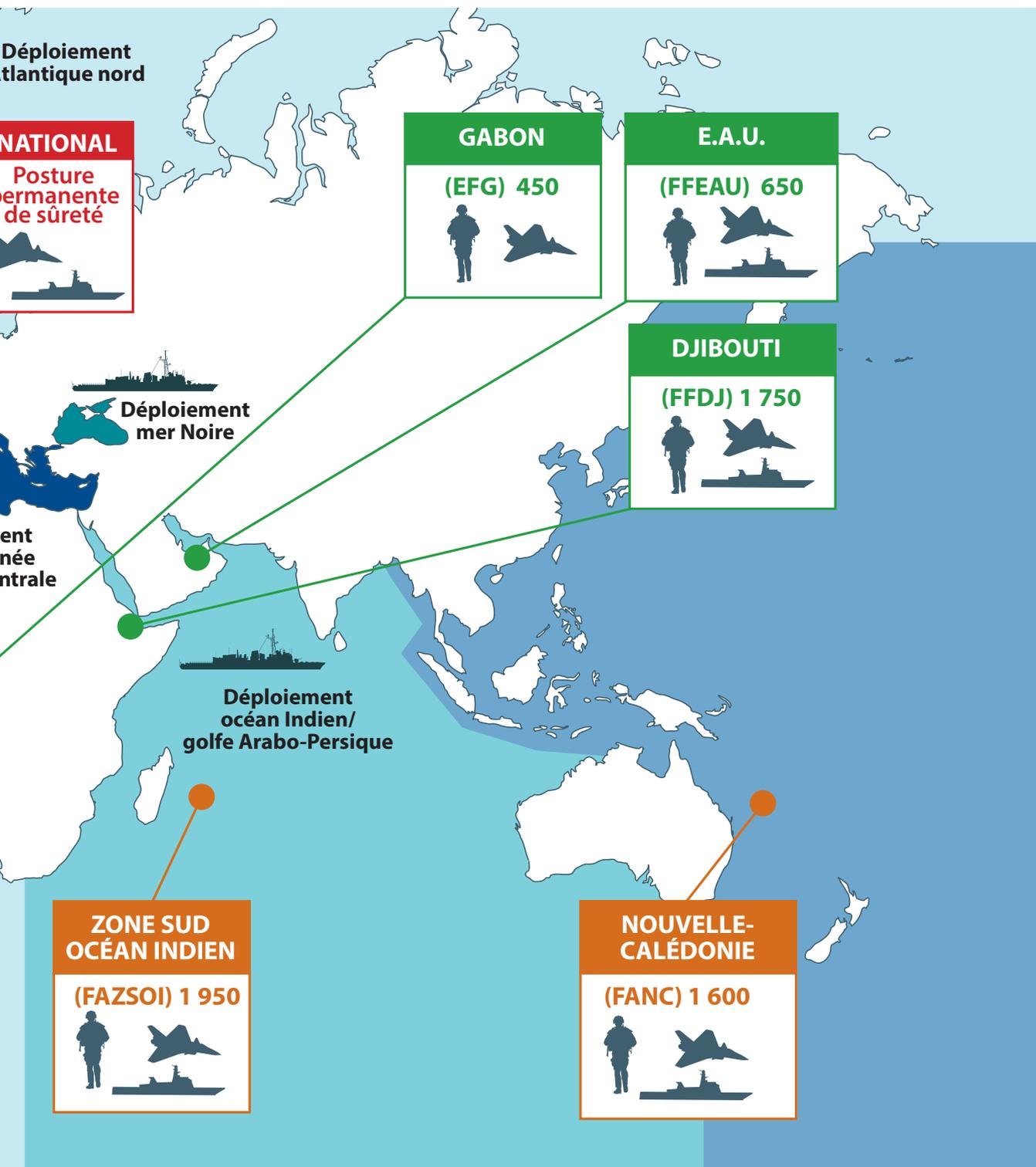
Effectifs
direction
de l'arm



(personnel civil et militaire des armées,
 ns et services) et équipements :

Organisation cible 2015

ée de terre  de la marine nationale  de l'armée de l'air 



1.5. Intervention

La projection des capacités militaires hors du territoire national vise à protéger nos ressortissants à l'étranger et à défendre les intérêts stratégiques de la France, comme ceux de nos alliés.

L'ÉCHELON NATIONAL D'URGENCE

Les armées fournissent, en permanence, un échelon national d'urgence (ENU), immédiatement disponible pour une intervention hors du territoire national. Cette force interarmées, forte de 5 000 hommes hors forces navales, est projetable à 3 000 kilomètres de la métropole ou d'une base prépositionnée. Elle est notamment capable d'évacuer nos ressortissants ou de renforcer en urgence un dispositif existant.

La LPM et son actualisation en 2015 visent à régénérer plusieurs de nos capacités vieillissantes. L'année 2016 contribuera en particulier à la consolidation des capacités militaires d'intervention avec l'acquisition des principaux équipements suivants :

- pour les forces aéroterrestres : livraison de 5 Tigre HAD, livraison de 4 hélicoptères NH90 TTH, livraison de 5 hélicoptères Cougar rénovés, poursuite de la livraison des véhicules blindés VBCI en version 32 t, livraison de 4 000 structures FÉLIN allégées, hausse du rythme de livraison des porteurs polyvalents terrestres (PPT) avec la livraison de 285 PP LOG, la livraison de 1 650 ensembles parachutistes de combattant, des 10 premiers radars de renseignement terrestre MURIN, la commande des premières armes individuelles futures (AIF), de la régénération des premiers VBL et des premiers poids lourds pour le commandement des opérations spéciales (COS) qui sera également doté de jumelles de vision nocturne (JVN) de nouvelle génération, et la poursuite du programme SCORPION, qui renouvellera en profondeur les principaux moyens du combat de contact terrestre à compter de 2018 ;
- pour les forces navales : seront livrés une frégate multi-missions (FREMM) et un lot de missiles de croisière navals (MdCN) pour FREMM et sous-marin Barracuda (en cours de construction) ; les travaux de définition des frégates de taille intermédiaire se dérouleront pour viser une livraison de la première unité en 2023 ; la Marine prendra en charge 2 hélicoptères NFH Caïman supplémentaires pour armer les frégates de nouvelle génération et la rénovation des avions de patrouille maritime ATL2 se poursuivra ;
- pour les forces aériennes : livraison de 6 Rafale, de 3 avions de transport A400M et de 124 AASM (armement air-sol modulaire), retrofit de 3 avions Rafale F1 au standard F3 (au profit de la Marine) ; la réalisation de la rénovation à mi-vie du Mirage 2000D sera par ailleurs lancée fin 2015 pour de premières livraisons dès 2019, cette rénovation contribuant à rejoindre le format de l'aviation de chasse fixé par le Livre blanc de 2013.

2. LES CONTRATS OPÉRATIONNELS

Déclinaison des ambitions politico-militaires du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013, les contrats opérationnels sont entrés en vigueur le 1er janvier 2014. Ils recouvrent les missions permanentes (de dissuasion, de protection y compris outre-mer et dans les trois milieux, en renfort des forces de sécurité en cas de crise majeure, de prévention, de connaissance et anticipation et d'intervention – échelon national d'urgence (ENU)), les opérations de gestion de crise et la possibilité d'une opération de coercition majeure.

Ils sont déclinés en contrats de disponibilité (readiness) pour les capacités opérationnelles. Il s'agit de fixer leur nature et leur volume ainsi que les délais dans lesquels elles doivent être « prêtes à l'emploi » pour remplir les missions. Cette déclinaison permet à la chaîne opérationnelle de planifier l'emploi et à la chaîne organique de préparer les forces au juste moment, au juste niveau.

A titre d'illustration, le contrat de gestion de crise prévoit que les armées s'engagent dans la durée au maximum simultanément sur deux ou trois théâtres distincts dont un en tant que contributeur principal (nation-cadre). En cas d'engagement majeur, un réajustement des moyens déployés est alors prévu.

Le « contrat protection 10 000 » prévu par les contrats opérationnels implique jusqu'à 10 000 hommes des forces terrestres en cas de crise majeure d'ordre technologique, sanitaire, naturelle ou sécuritaire (dont des troubles à l'ordre public). C'est ce contrat qui a été mis en œuvre après les attentats de début janvier 2015 en France.

3. LA PRIORITÉ A L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE

L'activité opérationnelle est une priorité du ministère dans un contexte de fort engagement opérationnel des forces. Deux domaines y concourent : d'une part l'activité conduite lors d'opérations réelles, par exemple sur les théâtres extérieurs, et d'autre part la préparation opérationnelle nécessaire à l'instruction, à l'entraînement et à la qualification des forces.

Les crédits sous-jacents de l'activité opérationnelle sont principalement les crédits d'entretien programmé du matériel (EPM), qui permettent à la fois l'entretien des équipements mis en œuvre par les forces, la gestion des stocks de rechanges et l'acquisition de divers matériels ainsi que de munitions. Ils comprennent également les crédits dédiés à l'acquisition de carburants opérationnels et des crédits de soutien de l'activité permettant par exemple les déplacements du personnel et du matériel vers les zones d'activité.

La baisse du niveau d'activité connue en particulier en 2012 a pu être enrayerée grâce aux efforts entrepris en entrée de LPM 2014-2019 : l'augmentation franche du niveau des crédits consacrés à l'EPM entreprise en 2013 et prolongée depuis lors a porté ses fruits en permettant une stabilisation de l'activité au niveau de 2013. A compter de 2016, les premiers effets de la mise en œuvre du nouveau modèle d'armée complétée par des réformes dans le domaine du maintien en condition opérationnelle doivent permettre un retour progressif de l'activité vers les normes retenues.

Alors que l'effort financier en faveur de l'entretien des équipements était déjà inscrit dans la LPM initiale (augmentation des crédits d'EPM de 4,3 % par an en moyenne), l'actualisation de cette loi votée le 28 juillet 2015 accroît cet effort avec une dotation supplémentaire de 500 millions d'euros sur 2016-2019 au profit de la régénération des matériels les plus sollicités en opération (voir encadré ci-dessous).

Après deux années consécutives de hausse (+5 % environ par an en 2014 et 2015), les crédits d'EPM croissent en 2016 de plus de 200 M€, soit une progression de près de 7% par rapport à la LFI 2015 à périmètre constant. Les indicateurs d'activité 2016 devraient être en amélioration par rapport à ceux de 2015.

UN BESOIN DE RÉGÉNÉRATION DES MATÉRIELS

Le niveau actuel des engagements auxquels participent les forces armées impose un rythme extrêmement soutenu d'utilisation des équipements. Leur violence réduit en outre la durée de vie des équipements et impose une maintenance accrue, d'autant plus que certains matériels sont aujourd'hui très âgés. Cette très forte sollicitation est par ailleurs aggravée par les conditions environnementales sévères rencontrées sur les théâtres d'opérations extérieures actuels qui éprouvent le matériel.

Afin d'être en mesure de mener à bien ces engagements dans la durée, le personnel doit quant à lui être entraîné sur l'ensemble du spectre des savoir-faire : la disponibilité des moyens se doit donc d'être suffisante à la fois en opérations et au profit de l'entraînement des forces.

Réaffirmant un effort financier important dans le domaine de l'entretien programmé du matériel, l'actualisation de la LPM votée le 28 juillet 2015 prend en compte ce besoin complémentaire de régénération : les crédits consacrés à l'EPM s'établiront ainsi à un niveau moyen de 3,5 Md€ courants par an sur 2014-2019, intégrant un effort supplémentaire de 0,5 Md€ sur la période.

Cet effort sur les matériels les plus engagés en opérations est ciblé ; il comporte des mesures urgentes et strictement nécessaires pour préserver notre capital opérationnel dans la durée et l'efficacité en opérations de nos armées.

4. L'ENGAGEMENT EN OPÉRATIONS

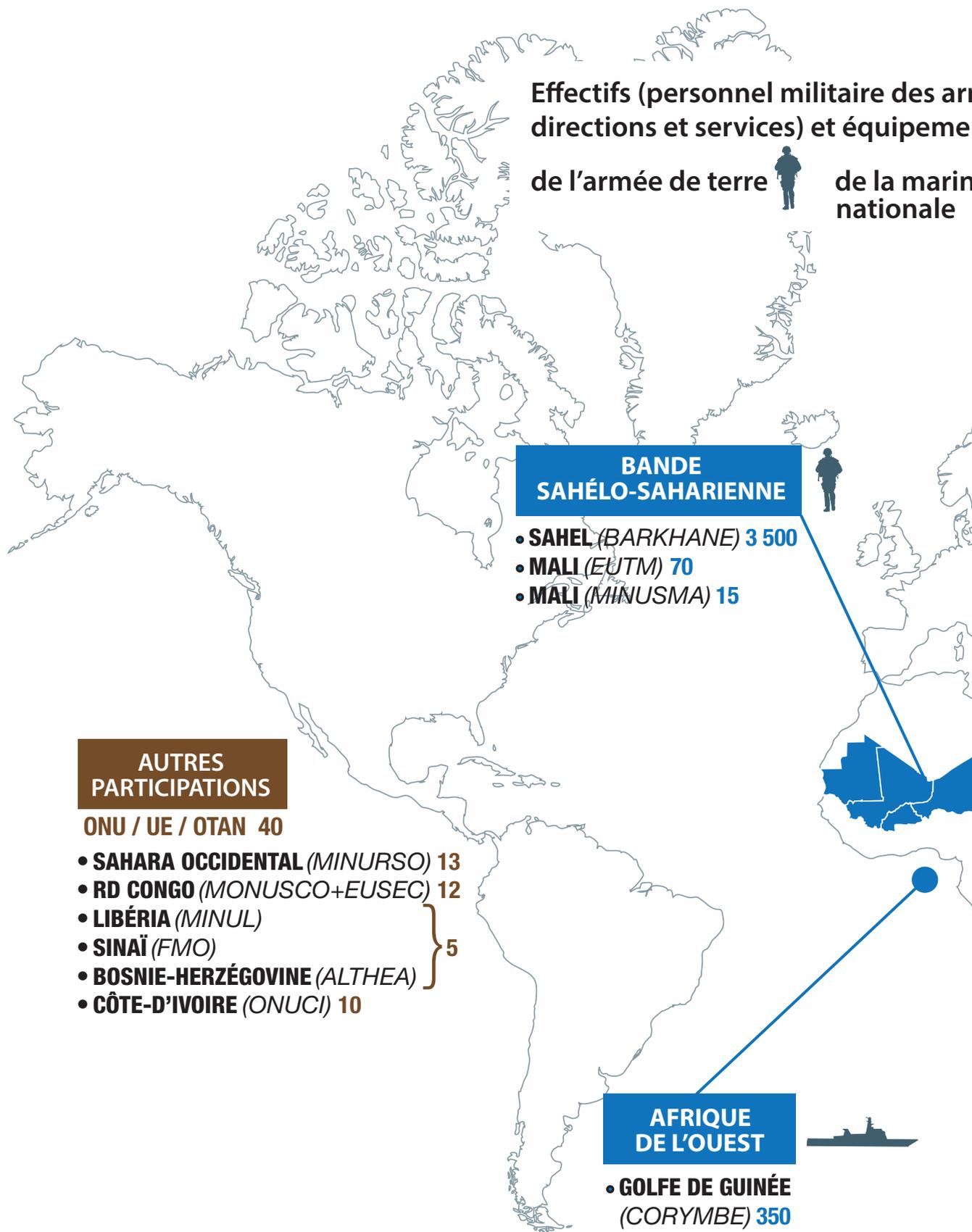
Les Opex se caractérisent par leur diversité et leur complexité, nécessitant une grande variété de capacités et de modes opératoires à mettre en œuvre, souvent dans l'urgence. Les capacités des forces doivent permettre aux armées de réaliser un large éventail de missions : lutte contre le terrorisme, maintien ou rétablissement de la paix, opérations de coercition, protection des populations civiles et des ressortissants français, assistance aux populations touchées par des catastrophes humanitaires ou naturelles, défense des intérêts nationaux, cyberdéfense. Ces capacités doivent être le plus interopérables possible pour agir en coalition, notamment avec les États-Unis et le Royaume-Uni.

Le soutien de nos partenaires privilégiés (États-Unis, Royaume-Uni et Espagne notamment) est aujourd'hui systématiquement recherché dans le cadre de nos engagements opérationnels. Les relations bilatérales de défense ont, dans ce contexte, un rôle primordial car elles permettent de valoriser les multiples réseaux de coopération auxquels la France est partie prenante. Outre l'appui international aux déploiements de nos forces (Mali, Centrafrique, Irak) qu'elles favorisent, elles facilitent également les négociations institutionnelles (en marge de l'UE et de l'Otan) et encouragent la coopération capacitaire.

Le niveau d'engagement des armées françaises en Opex est élevé, comme l'atteste la vingtaine d'opérations menées de façon autonome ou sous l'égide d'organisations internationales (Onu, Otan, UE). Il s'agit notamment :

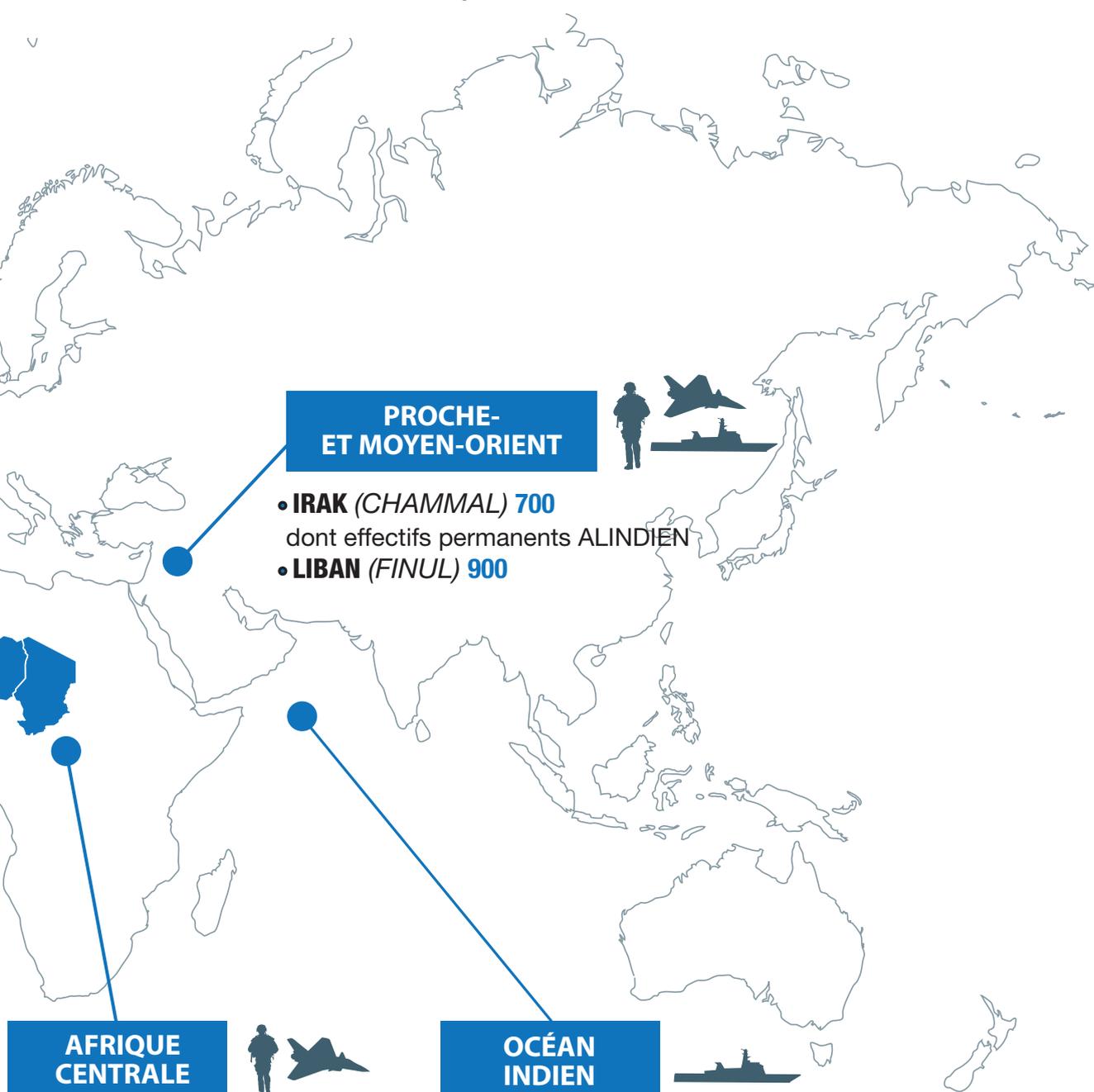
- de lutter contre les groupes armés terroristes dans la bande sahélo-saharienne, au travers d'un nouveau dispositif régionalisé de la Mauritanie au Tchad et en partenariat avec les pays africains (opération Barkhane) ; de former les forces armées maliennes et de fournir aux autorités maliennes des activités de conseil stratégique dans la reconfiguration de ces forces par la mission européenne EUTM Mali ; d'agir en liaison avec les forces déployées dans le cadre de la MINUSMA et d'assurer un appui de cette dernière ;
- de lutter contre le groupe terroriste Daech en apportant un appui aérien aux forces irakiennes et en formant certaines de leurs unités de combat (opération Chammal) ;
- d'appuyer la MINUSCA, désormais pleinement opérationnelle et chargée de maintenir le niveau sécuritaire atteint en Centrafrique;
- de participer aux mesures de réassurance prises dans le cadre de l'Otan, comme vis-à-vis des pays baltes ou de la Pologne ;
- d'évacuer les ressortissants français (ou ceux de nos alliés) en cas de besoin, comme ce fut le cas au Yémen en avril 2015 ;
- de garantir le cessez-le-feu au Sud-Liban dans le cadre de la FINUL (opération Daman) ;
- de lutter contre la piraterie maritime en océan Indien (opération européenne Atalante, opération de la coalition Enduring Freedom) ou l'insécurité maritime dans le golfe de Guinée (opération Corymbe) ;
- de participer à la mission de lutte contre les réseaux de trafiquants en Méditerranée centrale dans le cadre de l'Union européenne (opération EUNAVFORMED).

FORCES FRANÇAISES DÉPLOYÉES EN OPEX EN 2015



mées,
nts :

ne  de l'armée de l'air 



PROCHE-ET MOYEN-ORIENT

- **IRAK (CHAMMAL) 700**
dont effectifs permanents ALINDIEN
- **LIBAN (FINUL) 900**

AFRIQUE CENTRALE

- **RCA (SANGARIS) 900**
- **RCA (EUMAM) 20**
- **RCA (MINUSCA) 10**

OCÉAN INDIEN

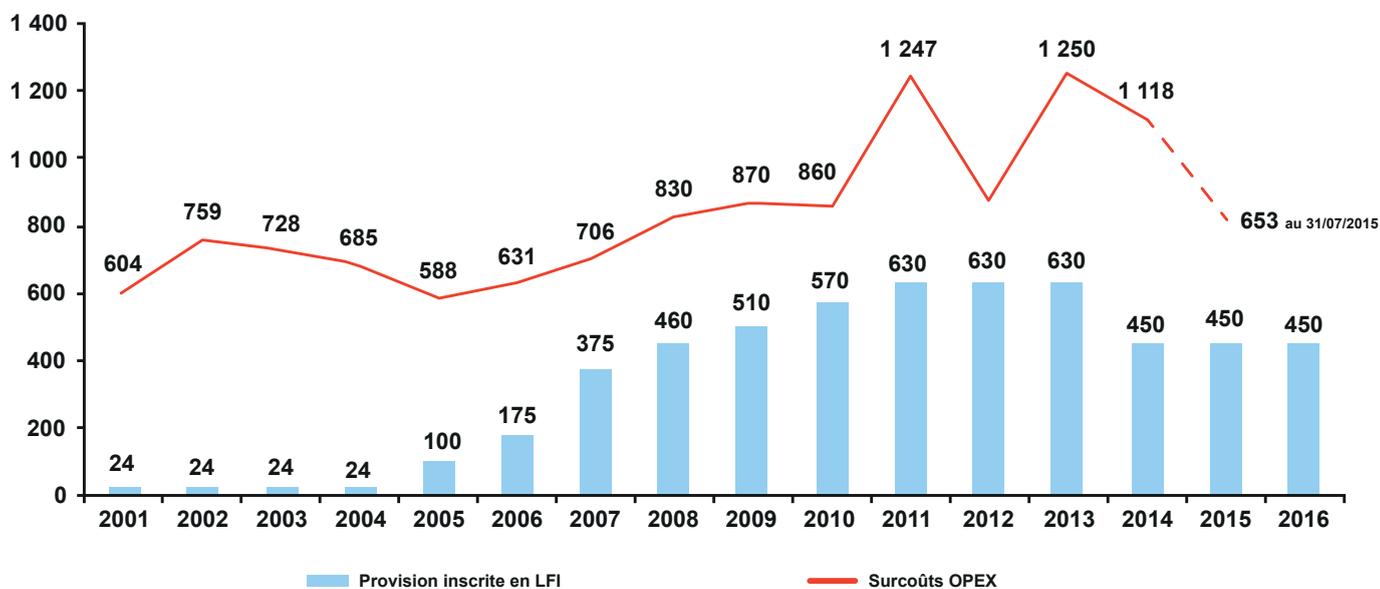
- **ATALANTE (EUNAVFOR) 350**
- **ENDURING FREEDOM (OEF) 150**
- **ÉQUIPE DE PROTEC. EMBARQUÉE (EPE) 70**

Le montant de la dotation budgétaire prévue pour financer les Opex en 2016 est maintenu à 450 M€.

Le dépassement éventuel de cette dotation (surcoûts nets Opex) fait l'objet d'une clause de sauvegarde dans la LPM, qui prévoit la mise en place d'un financement interministériel.

Surcoût des opérations extérieures (OPEX, M€)

(OPEX DGGN incluses jusqu'en 2008)



5. LA DÉFENSE EUROPÉENNE

La construction de la défense européenne est une priorité française réaffirmée dans le Livre blanc de 2013 et qui est au cœur des conclusions du conseil européen de décembre 2013. Ces conclusions présentaient des axes d'action particulièrement ambitieux en matière de politique de sécurité et de défense commune (PSDC), qui ont été renforcés par les orientations données par les chefs d'État et de gouvernement lors du conseil européen de juin 2015. S'appuyant sur un triple constat (les États membres partagent une vision commune des enjeux sécuritaires se jouant sur les flancs est et sud de l'Europe ; les contraintes budgétaires des pays de l'Union européenne (UE) doivent favoriser les coopérations afin de maintenir le niveau de défense des États membres ; enfin, le contexte géopolitique appelle l'UE à plus d'autonomie stratégique), l'objectif est de continuer à renforcer l'efficacité et la crédibilité de la défense européenne, sur les plans tant opérationnel que capacitaire et industriel. Cette ambition continuera d'être portée en vue du conseil des Affaires étrangères-Défense de novembre 2016.

Les axes d'efforts sont regroupés dans les trois grandes catégories décrites ci-après.

5.1. La PSDC en action

L'UE est actuellement engagée dans six opérations militaires et onze missions civiles au titre de la PSDC. Parmi les opérations militaires en cours, EUMAM RCA et EUNAVFOR MED sont les plus récentes. Conformément aux résultats du conseil européen extraordinaire du 23 avril 2015, cette dernière a été lancée lors du conseil de l'UE du 22 juin, afin de contribuer à l'effort collectif de l'UE et des États membres dans la lutte contre les trafics de migrants en Méditerranée. EUMAM RCA, mission non-exécutive de PSDC militaire de conseil et d'expertise en faveur des forces armées centrafricaines, a quant à elle été lancée le 16 mars 2015, afin de permettre une continuité de l'action de l'UE en République centrafricaine, et de conserver les acquis de l'opération EUFOR RCA achevée le 15 mars 2015, dont le travail de sécurisation à Bangui a été un succès. Parmi les onze missions civiles en cours, deux ont été déployées en 2014 (EUCAP Sahel Mali dédiée au renforcement des capacités des forces de sécurité civiles maliennes, et EUAM Ukraine, consacrée à l'assistance aux autorités ukrainiennes dans la réforme du secteur civil de la sécurité).

Conformément à son ambition de mettre en œuvre l'approche globale, l'UE développe des stratégies régionales visant à articuler et à coordonner les politiques européennes en matière d'action extérieure. Elle s'est ainsi dotée, le 24 juin 2014, d'une stratégie de sûreté maritime destinée à protéger les intérêts européens sur l'ensemble du domaine maritime mondial. Sur la base du plan d'actions adopté le 16 décembre 2014, les travaux de mise en œuvre concrète de cette stratégie ont débuté.

En outre, les travaux préliminaires de révision de la stratégie européenne de sécurité (qui date de 2003) ont débuté, notamment par la réalisation d'une analyse du nouvel environnement stratégique international. La haute représentante a été mandatée par le conseil européen de juin 2015 pour élaborer avant juin 2016 une nouvelle « stratégie globale de l'UE concernant les questions de politique étrangère et de sécurité », dans laquelle devra être ancré le rôle majeur de la PSDC.

Enfin, la France a joué un rôle moteur dans le processus, lancé au conseil européen de 2013, visant à mettre en cohérence les actions de la PSDC en matière de formation et de conseil aux forces de sécurité des États tiers avec les instruments financiers d'assistance et de développement gérés par l'UE. De cette initiative dite « train and equip » (« former et équiper ») est né un projet conjoint de la commission européenne, du service européen d'action extérieure et des États membres baptisé « renforcement des capacités des partenaires dans le domaine de la sécurité et de la défense », consacré par le conseil européen de juin 2015. Ce projet doit désormais être concrétisé sur le terrain.

5.2. La coopération en matière capacitaire

Les initiatives européennes en matière capacitaire portent sur deux axes d'effort : le premier grâce à l'agence européenne de défense (AED), avec le développement du partage et de la mutualisation des capacités (« pooling and sharing ») et le renforcement des synergies civilo-militaires, le second grâce en particulier à la coopération bilatérale franco-britannique.

En matière de partage et de mutualisation des capacités, l'initiative du pooling and sharing (P&S) comprend aujourd'hui 24 projets multinationaux. La France soutient notamment quatre projets majeurs mis en œuvre par l'AED. L'initiative de ravitaillement en vol consiste par exemple à faciliter l'acquisition d'avions multi-rôles à capacité duale (ravitaillement en vol et transport stratégique) et à mutualiser l'emploi des moyens actuels et

futurs. La réforme du cadre réglementaire de l'agence devrait permettre en outre de renforcer son attractivité, notamment par la consécration d'un mécanisme incitatif prévoyant, sous conditions, une exonération de TVA pour les activités conduites par l'AED.

Les questions spatiales, la cybersécurité, la sûreté maritime et l'insertion des drones dans le trafic aérien représentent également des enjeux stratégiques majeurs pour l'UE et des domaines dans lesquels les synergies civiles et militaires sont recherchées. A titre d'exemple, la France soutient l'AED dans sa fonction de représentante des intérêts militaires des États membres auprès des institutions européennes, en particulier dans le cadre du déploiement des technologies qui permettront l'avènement du « ciel unique européen ».

Parallèlement, les avancées capacitaires européennes se nourrissent de coopérations bilatérales, à l'instar des travaux menés avec les Britanniques dans le cadre du traité de Lancaster House de 2010. En matière d'entraînement, de convergence doctrinale et de déploiement conjoint, la force expéditionnaire commune interarmées (combined joint expeditionary force ou CJEF) poursuit sa montée en puissance et sera validée en avril 2016 ; elle constituera un outil permettant de faire face à un large spectre de crises, y compris de haute intensité, dans des cadres d'emploi variés (Otan, UE, coalition ad hoc, en bilatéral). Sur le plan capacitaire, et sous réserve de confirmation lors de la revue stratégique de défense et de sécurité que Londres publiera à l'automne, la coopération de défense franco-britannique devrait lancer des projets essentiels pour le maintien et le développement de la base industrielle et des capacités militaires européennes, qu'il s'agisse du domaine des missiles (missile antinavire léger en cours, futur missile antinavire/futur missile de croisière FMAN/FMC), du système de combat aérien futur ou de guerre des mines, etc. Par ailleurs, une démarche trilatérale est lancée avec nos partenaires allemand et italien, en vue de permettre le développement en commun d'un drone MALE (Moyenne Altitude Longue Endurance) européen.

5.3. Le renforcement de l'industrie européenne de défense

Afin de mettre en place les conditions nécessaires à une coopération capacitaire à l'échelle de l'UE, il est essentiel de soutenir nos industries européennes dans le domaine de la défense. Pour ce faire, les États membres, la commission européenne et l'AED se sont engagés dans un exercice de renforcement de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE), qui est non seulement essentielle à l'autonomie stratégique de l'Union européenne (autonomie d'appréciation et de décision, liberté d'action, sécurité d'approvisionnement, accès et maîtrise des technologies), mais encore une source significative d'emplois et de croissance pour nos territoires.

Entériné lors du conseil européen de 2013, le principe d'un soutien européen à la recherche sur les questions de défense en complément des efforts nationaux en la matière constitue un axe majeur de cette stratégie. Un programme précurseur, appelé « action préparatoire », dont les travaux de définition intègrent notamment des représentants de l'industrie de défense française, sera lancé en 2017 pour mettre en place les bases d'un futur programme de recherche et de technologie orienté défense à l'horizon 2021. En réitérant son soutien à ce projet, le conseil européen de juin 2015 lui a notamment garanti un financement approprié. Ce programme représente une initiative majeure qui permettra, pour la première fois et grâce à des incitations financières substantielles, de renforcer le niveau technologique de l'industrie de défense européenne et de répondre aux besoins des États membres dans un domaine extrêmement compétitif, tout en évitant les duplications industrielles inutiles.

Le développement de cette initiative emblématique s'ajoute aux autres mesures visant à renforcer l'industrie européenne de défense, telles que celles destinées à faciliter l'accès des PME aux marchés de défense.

6. LA FRANCE DANS L'OTAN

Membre fondateur de l'Otan, la France a toujours été un allié fidèle et de premier rang. Si la décision de se retirer des états-majors militaires de l'organisation, prise en 1966, lui a conféré une position longtemps singulière, son engagement dans l'Alliance est demeuré entier. L'annonce, au sommet de Strasbourg-Kehl de 2009, de son retour dans l'ensemble des structures de l'Otan lui a permis de consolider sa position, rassurant ainsi nos alliés et permettant à la France de jouer pleinement son rôle.

Notre pays occupe une place essentielle au sein de l'Alliance, à la mesure de son importante contribution budgétaire (la troisième, derrière les États-Unis et l'Allemagne, et devant le Royaume-Uni) et de ses savoir-faire opérationnels. Cette position lui permet de se voir confier des postes à très haute responsabilité dans la structure intégrée, comme celui de commandant suprême allié pour la transformation.

La France est un contributeur essentiel à la sécurité de l'Alliance, en maintenant un effort de défense important et en entretenant les outils d'une dissuasion nucléaire crédible. Son rôle dans les dernières opérations militaires de l'Otan (au Kosovo, en Afghanistan et en Libye), et celui qu'elle joue à présent sur le flanc sud dans un cadre national (au Sahel) ou multinational (en Irak), continuent à lui conférer une forte crédibilité opérationnelle. Il en va de même en ce qui concerne sa participation aux mesures d'assurance au profit des Alliés orientaux ainsi qu'aux exercices d'envergure de l'Otan.

L'influence que la France en retire est mise à profit dans un certain nombre de domaines, considérés comme essentiels pour l'avenir. Elle joue ainsi un rôle moteur dans les efforts d'adaptation de l'Alliance à l'évolution de son environnement stratégique, en contribuant à un outil militaire souple et réactif reposant sur des forces armées interopérables. C'est dans cet esprit que la France a lancé à l'été 2015 une initiative dans le domaine maritime visant à optimiser l'organisation existante. Ces efforts d'adaptation de l'Alliance vont de pair avec une réforme de son fonctionnement : la France s'investit ainsi fortement dans la modernisation des structures et de la gouvernance de l'Otan, source d'efficience, notamment dans le domaine de la rationalisation financière.

La pérennité de l'Otan repose aussi sur son unité. La préservation de la cohésion des Alliés nécessite de travailler à un rééquilibrage du fardeau, entre les États-Unis et l'Europe mais aussi entre les Européens eux-mêmes. C'est pourquoi la France soutient la responsabilisation de tous en matière de relance de l'effort de défense. Corollaire indispensable de la réaffirmation du lien transatlantique, la complémentarité entre l'Otan et l'Union européenne, reconnue comme un « partenaire stratégique essentiel de l'Alliance », doit être recherchée, et la France plaide systématiquement pour le renforcement de la coopération entre les deux organisations.

Au prochain sommet de l'Alliance, qui se tiendra à Varsovie en juillet 2016, la France s'attachera à porter ces messages dans un esprit de cohésion et de responsabilité. Elle continuera à promouvoir l'adaptation de l'Alliance et la transformation de ses forces et capacités, en soutenant en particulier le développement par les nations européennes de forces modernes, interopérables et réactives, garantes de la flexibilité de la posture de l'Alliance et d'un rééquilibrage durable des responsabilités transatlantiques et intra-européennes. En corollaire, dans le cadre de la consolidation du partenariat entre l'UE et l'Otan, la France accordera une attention particulière au développement de la base industrielle de défense européenne, enjeu-clef de l'inscription des efforts européens dans la durée.



Jérôme Salles/ECPAD



Nicolas Fouillou/DiCoD



Emmanuelle Mocquillon/Marine Nationale

CHAPITRE 4

LES HOMMES ET LES FEMMES DE LA DEFENSE

1. UNE ACTUALISATION DE LA TRAJECTOIRE D'EFFECTIFS DE LA LPM NECESSAIRE A LA PROTECTION DU TERRITOIRE NATIONAL

1.1. Un allègement de la déflation d'effectifs dans le cadre de la LPM actualisée 2014-2019

La loi du 28 juillet 2015, actualisant la programmation militaire pour les années 2015 à 2019, allège de 18.500 emplois la diminution des effectifs, initialement prévue à hauteur de 33.675 ETP. 250 postes sont, en outre, créés au titre du renforcement des services de renseignement décidé par le Premier ministre en début d'année.

Annuités	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total
LPM 2014-2019 (loi du 18 décembre 2013)	-7881	-7 500	-7 397	-7 397	-3 500	0	-33 675
Trajectoire actualisée (loi du 28 juillet 2015)	-8007	0	2 300	-2 600	-2 800	-3818	-14 925

(En équivalents temps plein)

Ces moindres déflations d'effectifs permettront notamment une remontée en puissance de la force opérationnelle terrestre (FOT) de 11.000 postes d'ici la fin de l'année 2016, afin d'assurer la permanence de 7.000 hommes sur le territoire national dans le cadre de l'opération « Sentinelle ». Elles recouvrent également le soutien humain et logistique à cette opération ainsi que le renforcement de la protection des sites du ministère.

Les effectifs contribuant au renseignement et à la cyberdéfense sont également significativement renforcés dans le cadre de la loi de programmation militaire actualisée. Sur la période 2014-2019, les effectifs du renseignement relevant du ministère de la défense bénéficieront d'une augmentation de l'ordre de 900 postes¹, qui s'ajoutent aux 300 initialement prévus par la LPM. Les moyens du ministère consacrés à la cyberdéfense accéléreront quant à

¹ y compris les 250 créations de postes décidées par le Premier ministre évoquées *supra*.

eux leur montée en puissance avec le recrutement d'au moins 1 000 civils et militaires d'active supplémentaires sur la période. Dans le cadre du PLF 2016, près de 190 créations d'emplois sont ainsi prévues au titre du renseignement et de la cyberdéfense.

L'ensemble de ces créations d'emplois correspondant à des missions nouvelles, l'allègement de déflation ne modifie in fine pas fondamentalement les cibles de suppressions de postes initialement fixées sur la durée de la LPM (de l'ordre de 30.000 postes).

1.2. Un effort particulier en 2016 pour atteindre les objectifs de constitution de la FOT

En 2016, le plafond des effectifs budgétaires du ministère de la Défense s'élèvera à 271 510 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Il se répartira en 207 686 militaires et 63 824 civils.

PMEA 2016	
Officiers	32 499
Sous-Officiers	92 782
MDR	79 102
Volontaires	2 554
Vol. SMV	750
Total militaires	207 686
CAT A	11 208
CAT B	12 303
CAT C	23 806
OE	16 508
Total civils	63 824
Total Général	271 510

Le ministère de la défense connaîtra en 2016 une évolution positive de son plafond d'emplois (+ 2.300 ETP), qui lui permettra de poursuivre la montée en puissance de la FOT avec une augmentation des effectifs militaires de 3.081 ETP, concentrée sur les sous-officiers (+ 1.079 ETP) et les militaires du rang (+2.072 ETPE).

Dans ce contexte, le ministère de la défense, un des premiers recruteurs de la sphère publique, poursuivra sa dynamique avec une prévision de l'ordre de 24 000 recrutements en 2016.

Il contribuera par ailleurs, tout particulièrement, au développement de l'apprentissage dans la fonction publique d'Etat (+ 1 195 ETPT) et procédera à l'expérimentation du service militaire volontaire (+ 1 000 ETPT). Les effectifs correspondants seront ajoutés à son plafond d'emplois.

2. UNE POLITIQUE RH AU SERVICE DES PERSONNELS MILITAIRES ET CIVILS

2.1. La poursuite des mesures de transposition statutaires au profit du personnel militaire et la mise en œuvre du RIFSEEP pour le personnel civil

Les mesures pour 2016 en faveur du personnel du ministère s'inscrivent dans un cadre budgétaire particulièrement contraint lié à l'effort de redressement des finances publiques.

Elles visent, pour le personnel militaire (32,2 M€), à poursuivre ou finaliser les transpositions de mesures statutaires déjà mises en œuvre au profit des fonctionnaires de l'Etat et des hôpitaux : la réforme de la catégorie B (nouvel espace statutaire) aux personnels sous-officiers des armées et aux gendarmes de la défense, l'application du protocole Bachelot et des mesures de la fonction publique hospitalière aux militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées (MITHA) et la transposition de la revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C aux militaires du rang et sous-officiers.

Pour le personnel civil (1,6 M€), dont la revalorisation des grilles de catégories B et C est désormais achevée, la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) est inscrite au plan catégoriel. Il bénéficiera ainsi aux secrétaires administratifs qui rejoignent le dispositif au 1er janvier 2016.

2.2. Des mesures d'accompagnement maintenues pour les personnels concernés par les restructurations

L'actualisation de la loi de programmation militaire 2014-2019 ne remet pas en cause la poursuite des efforts de rationalisation et de dépyramidage engagés ni les suppressions d'emplois liées aux projets de transformation.

Afin d'atteindre ces objectifs, le ministère doit mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement social personnalisé.

Ainsi en 2016, 179,1 M€ seront consacrés aux mesures d'accompagnement, dont 105,9 M€ au profit des personnels militaires. Celles-ci portent notamment sur :

- le renforcement de la reconversion du personnel militaire ;
- des incitations financières au départ (plus de 1.500 en 2016) et à la mobilité ;
- les reclassements des militaires au sein des trois fonctions publiques.

Par ailleurs, au titre du plan d'amélioration de la condition du personnel, l'effort sera maintenu en 2016 en faveur du logement dans les zones de forte tension du marché locatif, avec la livraison ou le renouvellement de réservation de plus de 800 logements ainsi que la poursuite du plan triennal 2015-2017 d'amélioration des conditions d'hébergement, en particulier en région Ile de France (création sur cette période de 460 lits en IDF).

La création de places de crèches (+ 125) ainsi que le déploiement de prestations en faveur de la garde de jeunes enfants et de l'accompagnement professionnel de 3.000 conjoints viendront compléter le dispositif.

LES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES NATIONALES DES MILITAIRES

La loi d'actualisation de la LPM a également été l'occasion d'ouvrir aux militaires le droit de créer ou d'adhérer librement à des « associations professionnelles nationales de militaires » (APNM) et de fixer les règles qui les encadrent. Il est en effet indispensable que ce droit nouveau ne fragilise pas le statut militaire et ses valeurs fondamentales. La loi a trouvé un juste équilibre entre les obligations conventionnelles de la France et les règles constitutionnelles, ou plus simplement entre droits et devoirs pour nos militaires.

Avec l'arrivée de ces nouveaux acteurs, il importait de renforcer la chaîne de concertation existante, en particulier son instance ministérielle : le CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire). Il deviendra dès 2017 un organe permanent de dialogue et de travail, armé de militaires représentatifs des 9 « couleurs d'uniforme », formés et disponibles pour cette mission nouvelle.

Les associations représentatives, c'est-à-dire nationales, intercatégorielles et justifiant d'un nombre significatifs d'adhérents, pourront participer au dialogue avec le commandement. Et si elles justifient également d'une représentation interarmées, elles disposeront de sièges au CSFM.

2.3. Des prestations d'action sociale ciblées

Après ajustement technique lié à l'évolution des prix, la dotation destinée au financement de la politique d'action sociale est fixée à 85,4 M€ en 2016. Cette enveloppe permettra d'assurer la continuité et la qualité des prestations sociales servies aux ressortissants de la défense.

En 2016, 76,6 M€ seront consacrés au financement de prestations ministérielles : soutien social, petite enfance, aides individuelles, mobilité logement, vacances-loisirs, actions collectives telles que le soutien psychologique au profit des familles de militaires en opérations extérieures ou intérieures.

En outre, 2,5 M€ sont dédiés au fonctionnement et au soutien courant de ces politiques tandis que la prestation interministérielle de restauration s'élève à 6,3 M€.

Enfin, à ce budget de 85,4 M€, s'ajoutent 7,9 M€ destinés à la politique en faveur du handicap dont l'allocation interministérielle pour les parents d'enfants handicapés.

3. LES RESERVES OPERATIONNELLE ET CITOYENNE

La réserve opérationnelle est une composante nécessaire au fonctionnement quotidien des forces armées. Les réservistes opérationnels sont en effet des personnels militaires à temps partiel, formés et entraînés pour contribuer à la réalisation du contrat opérationnel des forces armées dans le cadre des mêmes missions et opérant dans les mêmes conditions de statut et d'emploi que les militaires d'active.

La réserve opérationnelle des armées et services est composée, au 31 décembre 2014, de 27 785 réservistes pour le ministère de la Défense, qui ont effectué 668 822 jours d'activité en 2014.

Les événements du début de l'année 2015 et le déclenchement de l'opération Sentinelle mettent en évidence l'importance des missions de protection sur le territoire national. Ces missions engagent les forces dans des volumes inédits. La réserve opérationnelle, partie intégrale des forces armées, a pleinement un rôle à jouer en

venant renforcer les forces d'active dans cette nouvelle mission si importante pour la sécurité de nos concitoyens. Conforter et dynamiser le rôle de la réserve opérationnelle devient donc une impérieuse nécessité.

Dans ce cadre et dans le périmètre de l'état-major des armées, pour 2015, la masse salariale allouée à la réserve opérationnelle a été augmentée de 11 M€ par rapport à la LPM initiale pour atteindre 81,9 M€. Cette augmentation du budget est une réponse donnée aux nouveaux défis de la réserve opérationnelle : augmentation des activités dans le cadre de la protection du territoire national ; augmentation du recrutement ; fidélisation de la ressource et montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées (ex : la cyberdéfense) dans le cadre des ambitions fixées par le Livre blanc.

Deuxième composante de la réserve militaire, la réserve citoyenne est composée de femmes et d'hommes sensibilisés aux enjeux de sécurité et de défense et qui donnent bénévolement de leur temps au profit des forces armées. Les réservistes citoyens promeuvent l'esprit de défense et diffusent leurs connaissances du monde de la défense dans le monde civil. Ils permettent aussi à la Défense de bénéficier de leur expertise et de leur capacité de rayonnement. Au 31 décembre 2014, la réserve citoyenne comptait 2 435 volontaires agréés.



Patrick Gillis/Armée de Terre/CAM-STAT



Nathalie Nocard/Marine Nationale



Richard Nicolas-Nelson/Armée de l'Air

CHAPITRE 5

LES ÉQUIPEMENTS

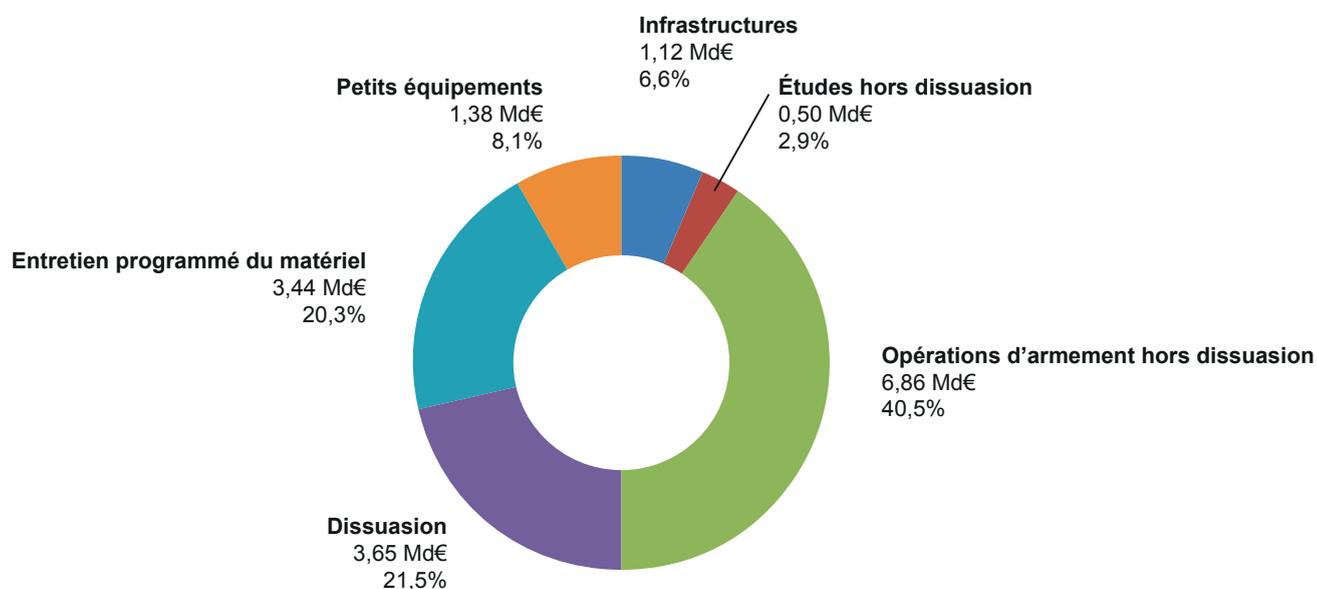
L'industrie de défense française, composante essentielle de l'autonomie stratégique, est une industrie à forte valeur ajoutée et constitue un tissu industriel majeur avec près de 165 000 emplois directs et indirects, dont 20 000 hautement qualifiés, répartis sur l'ensemble du territoire. Ce secteur participe fortement au dynamisme économique de la France et à sa compétitivité à l'international. Ainsi, en 2015, l'industrie de défense a remporté de grands succès à l'export avec le Rafale, la FREMM, les corvettes Gowind ou encore les hélicoptères Caracal. Les perspectives pour 2016, corrélées à la consolidation en cours à l'échelle européenne du domaine de l'armement terrestre par le rapprochement entre NEXTER et KMW, participeront au maintien d'une base industrielle et technologique de défense forte.

Sur la période de la programmation militaire actualisée 2015-2019, une enveloppe annuelle de 17,55 Md€ en moyenne est allouée à l'équipement. Cet effort, réalisé au profit de nos forces, permettra à chacun des grands secteurs de l'industrie de défense, qu'il s'agisse de l'aéronautique, des sous-marins, de l'armement terrestre ou encore du renseignement, de pérenniser ses compétences. Cet effort permettra également d'assurer la poursuite des programmes en cours et de préserver les grands programmes menés en coopération européenne, à l'image du projet de drone de reconnaissance de type MALE (moyenne altitude longue endurance) initié avec l'Allemagne et l'Italie.

Le budget 2016 confirme cet engagement avec près de 17 Md€ consacrés à l'équipement des forces contre 16,4 Md€ en 2014 et 16,7 Md€ en 2015. L'entretien programmé des matériels et l'infrastructure bénéficient notamment de cet effort significatif. Le secteur des études amont, essentiel au maintien de nos compétences industrielles et à la maîtrise des technologies clés du futur, est confronté à l'exacerbation de la compétition internationale. C'est pourquoi la France fait le choix de maintenir la priorité qu'elle donne à la recherche et technologie en consolidant son budget à près de 0,71 Md€ de crédits.

1. UN MONTANT DE RESSOURCES EN HAUSSE SUR L'ÉQUIPEMENT

Les crédits de paiement consacrés aux équipements couvrent, pour les domaines des armements classiques et de la dissuasion, les études, le développement et la production des armements, les investissements d'infrastructure et l'entretien programmé du personnel et du matériel. Ils s'élèvent à près de 17 Md€ en 2016.



2. LES LIVRAISONS DE MATÉRIEL EN 2016

L'année 2016 voit la poursuite des efforts réalisés au profit des équipements ces dernières années. Elle se caractérise notamment par le maintien des capacités de projection-mobilité et soutien (livraison de 3 avions A400M et 6 hélicoptères NH90), le renforcement des capacités d'engagement et de combat (livraison de 9 Rafale dont 3 Rafale Marine rétrofités, 5 hélicoptères Tigre, 1 frégate multi-missions, etc.) et le renouvellement des capacités de protection-sauvegarde (livraison des deux premiers bâtiments multi-missions B2M et d'un patrouilleur PLG pour la Guyane).

LES PRINCIPALES LIVRAISONS EN 2016 PAR SYSTÈME DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- 16 stations de communications tactiques ASTRIDE
- 120 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- 66 stations de communication HF MELCHIOR
- 1 centre de commandement, de détection et de contrôle des opérations aériennes SCCOA3
- 2 centres de contrôle local d'aérodrome SCCOA3
- 4 radars rénovés et un nouveau radar haute et moyenne altitudes pour la surveillance de l'espace aérien, ainsi que 2 radars d'atterrissage (SCCOA)
- 1 système de drones moyenne altitude longue endurance (MALE)
- 34 modules projetables du système d'information des armées SIA
- 448 kits de numérisation des communications tactiques NUMTACT
- Des systèmes de renseignement d'origine électromagnétique (ROEM stratégique et charge utile MALE)
- Des systèmes de sécurité de l'information dans le cadre de la cyberdéfense
- 1 station du système de communication par satellite SYRACUSE III
- 7 réseaux navals RIFAN étape 2
- 1 avion système de détection et de commandement aéroporté (SDCA) rénové à mi-vie
- Des radars de renseignement terrestre MURIN

Engagement combat

- 124 armements air-sol modulaires (AASM)
- 6 premières torpilles lourdes (ARTEMIS)
- 8 missiles EXOCET SM 39
- 1 frégate multi-missions (FREMM)
- Deux premiers lots de missiles de croisières navals (MdCN), un pour FREMM et un pour Barracuda
- 6 avions Rafale et 3 Rafale Marine F1 rétrofités au standard F3
- 5 hélicoptères de combat Tigre
- 25 poids-lourds pour les forces spéciales

Projection mobilité soutien

- 3 avions de transport A400M
- 5 hélicoptères Cougar rénovés
- 1 650 ensembles parachutistes du combattant
- 6 hélicoptères NH90 (2 en version navale et 4 en version terrestre)
- 281 porteurs polyvalents terrestres (PPT)

Protection sauvegarde

- 1 patrouilleur léger guyanais (PLG)
- 2 bâtiments multi-missions (B2M)
- 17 missiles ASTER 15 et 14 missiles ASTER 30

3. LES COMMANDES DE MATÉRIELS EN 2016

L'année 2016 se place dans la continuité des efforts engagés depuis 2014 pour rallier le modèle d'armée défini dans la loi de programmation militaire et son actualisation. Elle verra la consolidation des capacités militaires avec notamment l'industrialisation de la rénovation du Mirage 2000D, la commande d'un système de drones de lutte anti-mines et la commande d'un quatrième bâtiment multi-missions et de deux bâtiments de soutien et d'assistance hauturier (BSAH) sur une cible de quatre, inscrite en actualisation de la LPM 2014-2019.

LES PRINCIPALES COMMANDES EN 2016 PAR SYSTÈME DE FORCE

Commandement et maîtrise de l'information

- 45 stations sol de communication haut débit par satellite COMCEPT
- Cœur stratégique DESCARTES
- 1 système de drone moyenne altitude longue endurance (MALE)
- Des commandes relatives au ROEM tactique et stratégique
- Des radars de renseignement terrestre MURIN
- 1 radar fixe SCCOA 4
- Le centre multi-missions de Mont de Marsan pour SCCOA
- La rénovation d'avionique SDCA
- 34 modules projetables du système d'information des armées (SIA)
- 500 tablettes sécurisées TEOTAB

Engagement combat

- Lancement de la réalisation et commande de 5 340 fusils d'assaut AIF
- Lancement de la réalisation de la rénovation à mi-vie du SCALP EG
- Industrialisation de la rénovation du Mirage 2000D
- Un prototype de système de drones de lutte anti-mines (SLAMF)
- Régénération de véhicules blindés légers

Protection sauvegarde

- Equipements SAR (recherche et sauvegarde) pour un avion Falcon 50
- 2 bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers (BSAH)
- 1 bâtiment multi-missions (B2M)
- Lancement du développement et de l'acquisition de moyens de simulation pour l'entraînement au tir MISTRAL

LE PROGRAMME MUSIS

Le programme MUSIS vise à assurer la relève du système d'observation spatiale optique Hélios II et à mettre en place les coopérations qui permettront aux forces françaises d'utiliser les futurs programmes d'observation spatiale italiens et allemands. Dans le cadre de ce programme, la France a lancé la réalisation de deux satellites d'observation optique CSO (composante spatiale optique). Un troisième satellite lancé en réalisation en 2015, avec la participation de l'Allemagne, permettra de compléter la capacité.

Le système Musis/CSO réalisé par la France améliorera les performances par rapport aux systèmes actuels (Pléiades, Hélios), selon deux axes d'effort : une meilleure résolution permettant l'identification de cibles plus petites et un accès plus rapide à l'information. Il constituera une composante essentielle du dispositif d'ensemble de renseignement, priorité du Livre blanc de 2013 réaffirmée lors de l'actualisation de la LPM 2014-2019.

LE PROGRAMME FREMM

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 a établi une cible à 15 frégates de premier rang dont les frégates multimitation (FREMM) constituent l'ossature.

Au sein d'une Marine nationale à vocation océanique, les FREMM doivent soutenir la dissuasion en garantissant la sûreté de la force océanique stratégique. Elles doivent également contribuer aux capacités d'intervention et de gestion de crise dans les domaines de la projection de puissance, de l'action de la mer vers la terre et de la maîtrise des espaces aéro-maritimes. Elles doivent enfin participer au dispositif permanent de prévention ou aux missions aéro-maritimes de protection de nos intérêts.

Bâtiments novateurs armés par des équipages optimisés grâce à une mise en œuvre largement automatisée de la plateforme et des armes, les FREMM emportent des senseurs et des armes de dernière génération comme le missile de croisière naval, le missile antiaérien ASTER ou l'hélicoptère NH90.

Dans le contexte de l'opportunité offerte par l'export d'une frégate à l'Égypte, l'actualisation de la LPM prévoit la poursuite de la construction et de l'admission au service actif des FREMM, commencées avant 2015 : les 6 premières, au nombre desquelles les 2 frégates prises en charge en 2012 et 2015, seront livrées avant mi-2019 et les 2 suivantes, à capacité renforcée de défense aérienne (DA), seront livrées en 2021 et 2022.

LA RÉNOVATION DU MIRAGE 2000D

Le Mirage 2000D est un avion de chasse spécialisé pour l'assaut dans la profondeur et l'appui des forces terrestres. Robuste et interopérable, cet appareil éprouvé a déjà bénéficié d'améliorations pour l'adapter à son contexte d'emploi. Le programme de rénovation à mi-vie du Mirage 2000D permettra de mettre en cohérence le potentiel de ces avions avec leur date de retrait de service prévue à l'horizon 2030, et, selon le principe de différenciation, de préserver le potentiel opérationnel des Rafale. A coût d'exploitation sensiblement inférieur, le Mirage 2000D rénové pourra en effet remplir des missions pour lesquelles l'ensemble des capacités du Rafale ne sont pas requises.

Cette rénovation traitera des obsolescences techniques et conférera au Mirage 2000D la capacité de tir canon air-sol et la possibilité d'emporter des missiles d'autoprotection MICA infrarouge. La simulation sera également mise à niveau.

Les premières livraisons des M2000D rénovés interviendront en 2019.

A l'horizon 2025, les forces aériennes disposeront, pour tenir leur contrat opérationnel, d'un parc de 225 avions de chasse comprenant des Rafale (air et marine), des M2000D rénovés et des M2000-5 prolongés.

LE PROGRAMME TIGRE

L'hélicoptère Tigre contribue aux capacités aéromobiles permettant aux forces armées (y compris les forces spéciales) d'intervenir en milieu hostile. Il permet d'accomplir, de jour comme de nuit, en appui à proximité immédiate des forces terrestres, des missions d'appui feu, d'attaque au sol, de reconnaissance et de protection contre la menace aérienne. L'hélicoptère Tigre est décliné en versions appui-protection (HAP) et appui-destruction (HAD) pour la France et l'Espagne et en version anti-char (UHT) pour l'Allemagne. La version HAD a des capacités renforcées pour les attaques de cibles au sol et une motorisation plus puissante.

Le format de la flotte prévue en LPM est de 60 appareils, tous au standard HAD, via l'acquisition de HAD neufs et le rétrofit des HAP. L'actualisation de la LPM a validé l'acquisition de 7 hélicoptères HAD supplémentaires et l'anticipation de l'acquisition et de l'intégration d'une roquette de précision métrique.

4. L'ENTRETIEN PROGRAMMÉ DU MATÉRIEL ET LES PETITS ÉQUIPEMENTS

4.1. Une poursuite de l'effort sur l'entretien programmé du matériel (EPM)

L'EPM recouvre d'une part les prestations de maintenance facturées par les industriels ou par les régies aux trois services de soutien – service de soutien de la flotte (SSF), structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels terrestres (SIMMT) et structure intégrée de maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques de la défense (SIMMAD) – ainsi que, plus marginalement, à la direction interarmées des réseaux informatiques et des systèmes d'information (DIRISI) et au service interarmées des munitions (SIMu) et, d'autre part, certains achats de pièces de rechanges.

Les dépenses d'EPM ont une tendance orientée structurellement à la hausse car les coûts dans ce domaine industriel croissent plus vite que l'inflation (main-d'œuvre qualifiée, investissements productifs, énergie, matières premières) et parce que les matériels nouveaux, de technologie récente, sont plus chers à entretenir. Par ailleurs, il convient de traiter les obsolescences des matériels les plus anciens et de réaliser leur mise aux normes réglementaires (pollution, environnement, sécurité, etc.).

L'entretien des matériels vise à régénérer le potentiel technique des matériels et équipements des forces armées. C'est donc un facteur déterminant pour la réalisation de l'activité opérationnelle des armées, tant en mission qu'en entraînement.

L'engagement pris par la LPM d'enrayer la baisse des indicateurs d'activité opérationnelle constatée en 2012 puis de retrouver progressivement des niveaux d'activité comparables à ceux de l'Otan ou de nos alliés habituels en opérations, impose un effort financier significatif en matière d'entretien programmé des matériels, allant au-delà des effets de hausse structurelle précédemment mentionnés.

Sur 2016-2019, prenant en compte le caractère indispensable du besoin de régénération du potentiel technique des matériels les plus sollicités en opérations au regard du contexte sécuritaire aggravé, de l'engagement soutenu et des conditions sévères d'environnement des opérations, l'actualisation de la LPM consacre 500 M€ de crédits supplémentaires à l'EPM, s'ajoutant à l'effort financier initialement prévu par la LPM (+4,3 % en moyenne par an).

Le PLF 2016 prévoit ainsi plus de 200 M€ de crédits budgétaires d'EPM supplémentaires par rapport à la LFI 2015, soit une hausse de près de 7 % en valeur. Cette progression, qui conforte celles des années précédentes, permettra aux forces de consolider leur stratégie en trois axes :

- régénérer le potentiel ;
- préparer le personnel ;
- tenir l'effort dans la durée.

Par ailleurs, la continuité de cet effort financier est associée aux chantiers de réorganisation et d'amélioration de la performance dans le domaine du maintien en condition des matériels. L'ensemble de ces mesures permettra aux armées de disposer du potentiel technique nécessaire pour faire remonter progressivement, à partir de 2016, les niveaux d'activité opérationnelle vers les standards de l'Otan, conformément à la LPM.

4.2. LES PETITS ÉQUIPEMENTS

Les petits équipements regroupent les investissements réalisés en propre par les services de renseignement (hors opérations d'armement), le développement et l'entretien des systèmes d'information, les investissements dans les réseaux d'infrastructure de communication (hors opérations d'armement), la montée en puissance de la cyberdéfense, le maintien des moyens d'expertise technique et des centres d'essais de la DGA, ainsi que les investissements des armées, directions et services.

Ils se divisent principalement en deux catégories : l'entretien programmé des personnels (EPP) et les équipements d'accompagnement et de cohérence (EAC).

L'agrégat EAC regroupe les munitions, les matériels d'entraînement tels que cibles et simulateurs, les matériels dédiés à la formation dans les écoles, les investissements du service de santé des armées (SSA) et du service des essences des armées (SEA), les achats de véhicules des bases de défense, les matériels de servitude portuaire et aéroportuaire, les moyens d'avitaillement et d'amarrage, les moyens de lutte contre l'incendie, etc.

Les fortes contraintes budgétaires à partir de 2011 ont conduit à une dégradation dans ce domaine pourtant essentiel au maintien de l'activité opérationnelle et à la qualification des armées. C'est pourquoi la LFI 2014 a réalloué 162 M€ de crédits budgétaires pour les petits équipements. Ce niveau a été maintenu en LFI 2015 et a servi de base à l'élaboration du PLF 2016.

L'EPP, qui regroupe les effets d'habillement, les effets de protection individuelle (gilets pare-balles, casques, tenues NRBC, etc.), les effets de soutien du combattant (douches et tentes de campagne, rations de combat, gilets de sauvetage, etc.) et les matériels de restauration collective a été placé, en 2015, sous la responsabilité complète du service du commissariat des armées (SCA) qui disposera de l'ensemble des crédits dédiés à cette fonction, avec un objectif de rationalisation afin de dégager des économies à moyen terme (régie rationalisée optimisée pour l'habillement par exemple). Cet ensemble bénéficie en 2015 de 22 M€ de crédits supplémentaires par rapport à la LFI 2015 pour l'équipement de la force opérationnelle terrestre (FOT) dont les effectifs sont progressivement augmentés, ainsi que pour les équipements des forces spéciales, traduction de la prise en compte des besoins liés à l'évolution du contrat protection et de la préoccupation du ministère envers le personnel et les conditions d'exercice de sa mission, notamment en opération.

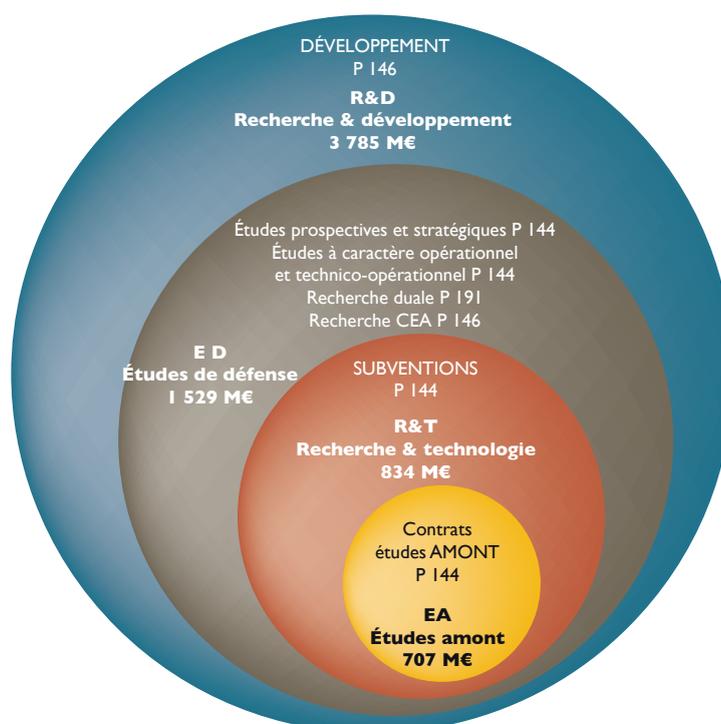
5. L'EFFORT DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'un des éléments fondamentaux du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013 est la reconnaissance d'un « impératif industriel », qui conditionne la viabilité même du modèle d'armée.

Dans la LPM 2014-2019, le choix a été fait de préserver l'ensemble des secteurs de notre base industrielle et technologique de défense (BITD), compte tenu d'impératifs multiples, liés d'abord à l'exercice de notre souveraineté et à des aspects économiques, d'emploi et de réindustrialisation. La loi actualisant la LPM pour les années 2015 à 2019 maintient cet effort.

La pérennité de la BITD suppose qu'elle maîtrise les technologies clés capables de répondre sur le long terme aux besoins de nos forces armées. Les études amont fournissent une contribution majeure au développement des compétences industrielles et technologiques des bureaux d'études, indispensables à l'innovation, à la compétitivité de la BITD et à la réalisation des futurs programmes d'armement.

Les agrégats de recherche de défense au PLF 2016 (CP)



La coopération internationale permet un effet de levier sur nos investissements de R&T, prépare les structures industrielles à l'échelle européenne et favorise l'expression de besoins militaires communs. La forte dynamique impulsée depuis 2005 a permis une augmentation du taux de coopération européenne en matière de R&T de défense, de 13 % en 2005 à 15 % en 2013, chiffre qui, malgré un contexte européen contraint et un léger repli en 2014, devrait se maintenir en 2015 et 2016. L'un des principaux exemples à cet égard est le programme de démonstration franco-britannique du système de combat aérien futur (SCAF), concrétisé par la signature en 2014 de l'accord FCAS DP (Future Combat Air System Demonstration Program) qui a ouvert la voie au lancement de la première phase du projet.

La défense participe également aux actions gouvernementales au profit de la recherche et de l'innovation, à travers les pôles de compétitivité, le cofinancement de projets avec l'agence nationale de la recherche, et le dispositif d'accompagnement spécifique de travaux de recherche et d'innovation défense (ASTRID). Les synergies autour des technologies duales sont exploitées via le financement des projets innovants des PME ou des laboratoires académiques. La coopération avec la communauté de recherche civile démultiplie les budgets mis en commun et l'oriente sur les enjeux de la défense.

Depuis 2009, le régime d'appui pour l'innovation duale (RAPID) permet aux PME de soumettre spontanément leurs projets technologiques innovants présentant des applications sur les marchés militaires ainsi que des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif à fort impact compétitif, qui a été étendu aux entreprises de taille intermédiaire, est mis en œuvre conjointement avec le ministère chargé de l'industrie. Dans le cadre du pacte Défense-PME, et afin de renforcer l'accès de ces entreprises aux futurs marchés de défense et de promouvoir leur compétitivité, les crédits consacrés au dispositif RAPID seront de 50 M€ en 2016, comme en 2015, en hausse de 25% par rapport à 2013. Enfin, la défense met à disposition de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » un budget de 180 M€ en 2016, à travers le programme 191 « Recherche duale (civile et militaire) ».

6. L'INFRASTRUCTURE

Le ministère de la défense utilise dans le cadre de ses missions un parc immobilier important, destiné à la préparation et la mise en œuvre des moyens de la défense. Ce parc est situé en France métropolitaine, outre-mer et à l'étranger et plus généralement partout où sont basées les forces, qu'elles soient stationnées, prépositionnées ou envoyées en opérations.

Il est composé d'infrastructures qui peuvent être classées en trois catégories principales :

- Les infrastructures opérationnelles, qui concourent directement à la capacité opérationnelle : ports militaires, bases aériennes, dépôts de munitions, centres de transmissions et de commandement, bases logistiques ;
- Les infrastructures d'entraînement, qui participent à la formation et à la préparation opérationnelle : installations de tirs, camps de manœuvres, centres d'entraînements, installations de simulations, bases vie et opérationnelles destinées à assurer la disponibilité des forces, hôpitaux militaires ;
- Les infrastructures communes, destinées au soutien et au fonctionnement : emprises des bases de défense, centres médicaux des armées, etc.

Pour conserver ces moyens en plein état de fonctionnement, le ministère entretient et modernise en permanence ses installations et les transforme pour satisfaire aux exigences des nouveaux équipements. Aussi chaque année, il y consacre un effort d'investissement d'environ 1 Md€.

Le PLF 2016 préserve ce niveau de crédits de paiements (1 119 M€ hors dissuasion) et une capacité d'engagement qui permettra la poursuite des grands projets liés à la création et l'adaptation des infrastructures d'accueil des nouveaux matériels, les nécessaires rénovations ou remises aux normes et le maintien en condition du patrimoine immobilier. Pour la bonne exécution de la programmation, ces ressources intègrent des recettes issues des cessions immobilières à hauteur de 200 M€. En 2016, ces recettes seront en grande partie alimentées par la cession d'emprises parisiennes.

Les investissements principaux accompagneront les programmes MRTT, hélicoptères de nouvelle génération (Tigre, NH90), RAFALE, FREMM, BARRACUDA et SCORPION. Ils seront également poursuivis sur le programme DESCARTES (le réseau de transmission ministériel) ou la restructuration du Service de santé des armées (SSA). L'effort entamé lors des années précédentes sera maintenu sur les bases navales de Brest et de Toulon (rénovation des réseaux électriques très anciens et inadaptés aux navires de nouvelle génération), sur les chaussées aéronautiques, sur les espaces d'entraînement de l'armée de terre, et sur l'aide au logement du personnel civil et militaire.

Par ailleurs, concernant les restructurations, 2016 sera à la fois la troisième année de mise en œuvre des décisions issues du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale et celle de la traduction de l'actualisation de la LPM.

Ainsi pour mettre en œuvre la décision du président de la République de porter la force opérationnelle terrestre à 77 000 hommes, il est prévu, tout en diminuant le nombre d'emprises conformément à la politique immobilière, de densifier les emprises existantes pour accueillir les effectifs supplémentaires.

Enfin, le plan d'accompagnement du déploiement des forces de l'opération SENTINELLE au plus près des lieux d'intervention, ainsi que la prise en compte des mesures du plan d'urgence « munitions » font l'objet d'une attention particulière dans le cadre du PLF 2016.

UN EFFORT PARTICULIER POUR LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES DES DÉPÔTS DE MUNITIONS

A la suite du vol de munitions constaté sur le groupement munitions de Miramas, le ministre de la défense a décidé d'accélérer les mesures de modernisation des infrastructures des dépôts recevant du matériel sensible.

Après les mesures d'urgence mises en œuvre dès 2015, cette décision prendra pleinement effet en 2016, pour un montant de 60 M€. Elle a pour objectif le renforcement des clôtures existantes et l'équipement des dépôts de munitions non dotés en infrastructures dites « igloo » permettant de garantir à la fois protection anti-intrusion et limitation de l'effet de souffle en cas d'accident. Enfin, pour garantir une meilleure surveillance, les dépôts seront équipés de moyens de détection autonome et de vidéo surveillance.

DEUXIÈME PARTIE

MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION



Gilles Gesquière/Armée de Terre



Jacques Robert/DMPA



Rémi Connan/DICoD

CHAPITRE 1

LA CONSOLIDATION D'UNE POLITIQUE DE MÉMOIRE AMBITIEUSE

L'année 2015 voit s'achever le cycle mémoriel du 70ème anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, débuté en 2010, et se poursuivre le cycle de commémorations 2014-2018 du Centenaire de la Première Guerre mondiale, sous la coordination du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Les moyens budgétaires consacrés à la politique de mémoire s'élèvent à 22,2 M€ en 2016, en légère diminution par rapport à 2015 afin de tenir compte du rythme du cycle mémoriel consacré aux conflits mondiaux. Affectés également à la rénovation et à la valorisation du patrimoine de pierre (hauts lieux de la mémoire nationale, nécropoles et sépultures de guerre), ces crédits permettent d'assurer un programme commémoratif à la hauteur des enjeux mémoriels.

Mise en œuvre par la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DMPA) avec le concours d'opérateurs, la politique de mémoire se décline en trois axes principaux :

- l'hommage au monde combattant ;
- la transmission de la mémoire à travers des actions pédagogiques et civiques ;
- la préservation et la mise en valeur du patrimoine mémoriel.

1. BILAN ET PERSPECTIVES DES COMMÉMORATIONS

La disparition progressive des témoins des conflits mondiaux, la participation d'un public qui n'est plus acteur des faits commémorés, et l'utilisation des commémorations comme support d'une transmission des valeurs de la République créent un contexte nouveau. Ainsi, les cérémonies ont profondément évolué, en se tournant vers les jeunes générations et en étant marquées par une ouverture internationale.

L'enveloppe qui leur est consacrée en 2016 reste stable à 5,69 M€. Elle permet de financer les événements liés au centenaire de 1916, ainsi que les onze journées commémoratives nationales, dont les dates sont fixées par des textes législatifs ou réglementaires et qui ponctuent désormais le calendrier, deux d'entre elles (19 mars et 27 mai) ayant été créées récemment (respectivement en 2012 et 2013).

1.1. Une séquence mémorielle exceptionnelle

Le 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale

En 2015, le thème retenu a été le 70^e anniversaire de la libération des camps de concentration et d'extermination, le retour des déportés, prisonniers de guerre et requis du service du travail obligatoire (STO), la libération des poches de l'Atlantique et de la mer du Nord, la victoire sur le nazisme et la fin de la guerre.

Plusieurs cérémonies ont ponctué cette année 2015, notamment :

- La présence du Président de la République à Auschwitz et au mémorial de la Shoah de Paris le 27 janvier 2015, à l'occasion de la Journée internationale de la mémoire de l'Holocauste et de la prévention des crimes contre l'humanité ;
- Les cérémonies commémoratives de la libération des camps (Buchenwald, Ravensbrück, Sachsenhausen, Bergen-Belsen, Dachau, Mauthausen) au cours desquelles la France fut représentée par un membre du Gouvernement ;
- La journée nationale de la déportation, le 26 avril, lors de laquelle le Président de la République s'est rendu au centre européen du résistant déporté (CERD), sur le site de l'ancien camp de Natzweiler-Struthof. Le matin, le Premier ministre présidait une cérémonie à Paris au mémorial des martyrs de la déportation de l'île de la Cité ;
- La cérémonie traditionnelle de commémoration de la victoire de 1945 le 8 mai, à l'Arc de Triomphe, précédée cette année d'une remise à l'Élysée des prix 2014 du Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), et suivie le soir par un spectacle son et lumière à l'hôtel national des Invalides sur le thème de la jeunesse et de la Résistance (« Ami, entends-tu ? ») ;
- Les cérémonies pour la libération de Colmar (1^{er} février), Forbach (14 mars), Royan (17 avril), La Rochelle (8 mai), Dunkerque (8 mai), Saint-Nazaire (11 mai). Les cérémonies commémorant la libération de Lorient, le 10 mai, ont constitué un temps fort à dimension européenne, avec la présence des ministres de la défense français, allemand, espagnol, britannique, italien et polonais ;
- Une mise à l'honneur de l'ordre de la Libération, à l'occasion du 70^e anniversaire de sa création, lors du défilé militaire du 14 juillet 2015.

Outre les cérémonies, une exposition sur le retour des prisonniers de guerre, des requis du service du travail obligatoire (STO) et des déportés a été présentée sur les berges de la Seine, au pied du musée d'Orsay, l'ancienne gare d'Orsay étant, avec la gare de l'Est, le lieu d'arrivée des rapatriés de 1945.

Le 70^e anniversaire de la Seconde Guerre mondiale s'est clos par un ravivage de la flamme du Soldat inconnu, le 2 septembre 2015, jour anniversaire de la capitulation du Japon.

Le centenaire de la Grande Guerre

Lancé dès le 28 juin 2014 à Sarajevo, le cycle mémoriel du centenaire de la Grande Guerre doit se poursuivre jusqu'en 2018. Le programme officiel est mis en œuvre par le groupement d'intérêt public « Mission du centenaire », dont l'activité sera prorogée, en partenariat avec la DMPA.

Neuf dates ont été retenues pour commémorer le centenaire de l'année 1915 :

- La commémoration des combats des Eparges (Meuse), en avril 2015 ;
- La commémoration du génocide des Arméniens (24 avril) ;
- La commémoration de l'expédition franco-britannique des Dardanelles (25 avril) ;
- La commémoration de l'offensive de l'Artois (9 mai) ;
- La commémoration de l'entrée en guerre de l'Italie (23 mai) ;
- La commémoration de la bataille de l'Argonne (26 juin) ;
- Le centenaire du transfert du corps de Rouget de Lisle aux Invalides (14 juillet) ;
- La commémoration des combats de Champagne (20 septembre) ;
- La commémoration des combats au Hartmannswillerkopf (novembre/décembre).

En 2016, deux opérations commémoratives majeures à caractère international sont prévues autour du centenaire de la bataille de Verdun (29 mai) et de la bataille de la Somme (du 30 juin au 2 juillet).

1.2. Les institutions du monde combattant

La réussite de la mise en œuvre des programmes liés aux cycles mémoriels s'appuie, outre sur les initiatives de l'Etat, sur les collectivités territoriales, mais aussi sur le monde associatif qui constitue un relais efficace de cette action.

Le ministère agit envers celui-ci grâce au partenariat qu'il entretient en permanence avec les associations d'anciens combattants et les fondations de mémoire, et qui se concrétise par un soutien financier des actions qu'elles mènent dans le domaine mémoriel.

La procédure d'homologation, au niveau départemental et national, des projets ayant trait au 70^e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale a suscité, comme en 2014, l'émergence d'un grand nombre d'initiatives, essentiellement autour des thèmes de la déportation et de la libération du territoire. Près de 1000 projets liés à cet anniversaire ont été homologués en 2015 et ont été soutenus financièrement à hauteur d'1,5 M€. Pour sa part, le GIP « Mission du centenaire » a soutenu plus de 700 projets locaux, régionaux ou nationaux labellisés.

En 2016, l'enveloppe prévue pour soutenir les projets mémoriels émanant d'acteurs publics ou privés s'élève à 3,4 M€.

2. ÉDUCATION ET TRANSMISSION DE LA MÉMOIRE

La construction d'une mémoire collective porteuse des valeurs de la République et contribuant au « vivre ensemble » est l'un des objectifs partagés entre, notamment, le ministère de la défense et celui chargé de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. La politique conduite dans ce domaine fait l'objet d'un partenariat étroit entre ces deux ministères, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG), les fondations de mémoire et les associations. Le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt s'apprête à rejoindre également ce partenariat interministériel.

Les actions menées visent à proposer des ressources pour appuyer le travail des équipes pédagogiques et des élèves sous la forme de publications, de documentations et d'aides à des projets spécifiques. Leur financement est prévu à hauteur de 0,62 M€ en 2015.

Des concours organisés en partenariat, tels que le Concours National de la Résistance et de la Déportation (CNRD), dont la prochaine édition sera consacrée au thème de la résistance par l'art ou la littérature, ou « Les petits artistes de la mémoire », qui invite les enfants des écoles primaires (CM1 et CM2), aidés de leurs enseignants, à s'approprier et à transmettre l'histoire d'un Poilu de leur commune, constituent des rendez-vous qui, chaque année, mobilisent plusieurs dizaines de milliers d'élèves et leurs enseignants.

2.1. Des supports pédagogiques

Deux supports bénéficiant d'une forte diffusion permettent de mettre à disposition de la communauté pédagogique des éléments qui accompagnent les moments commémoratifs en restituant, dans leur cadre historique, leur origine et leur sens.

En plus d'une information relative aux cérémonies, le site *Chemins de mémoire* a ainsi proposé aux internautes un « Atlas des nécropoles » qui répertorie 170 nécropoles géolocalisées. La revue *Les chemins de la mémoire* a fait paraître en 2015 des numéros en lien avec le calendrier commémoratif, dédiés au retour à la République, à la révélation de l'existence des chambres à gaz en 1945, la reconstruction nationale au sortir de la guerre, l'année 1915, la presse dans la guerre et la traque des criminels de guerre. Par ailleurs, un hors-série de plus de 100 pages et mobilisant une vingtaine d'historiens, portant sur les services spéciaux durant la Seconde Guerre mondiale, est programmé en novembre 2015.

Enfin, afin de proposer une offre pédagogique de qualité, la complémentarité entre les supports web et imprimés a été améliorée : la revue est désormais déclinée sur le site sous un format augmenté et multimédia qui met à la disposition des enseignants, de leurs élèves et plus largement de l'ensemble de nos concitoyens des ressources pédagogiques permettant de comprendre les enjeux mémoriels participant au déploiement de l'enseignement de défense et du tourisme de mémoire. Soucieux d'encourager et de dynamiser le développement du lien armée-Nation, le ministère assure enfin un accompagnement pédagogique des commémorations nationales (8 mai, 11 novembre, commémoration de l'appel du 18 juin au Mont Valérien, cérémonies d'entrée au Panthéon).

2.2. Des partenariats

Le ministère de la défense poursuit son action d'appui aux projets pédagogiques présentés par les établissements du premier et du second degré. Pour la période 2014-2015, 470 projets touchant près de 25 000 élèves ont fait l'objet d'un accompagnement financier. La participation du ministère en la matière s'est élevée, pour la période considérée, à plus de 0,24 M€.

Par ailleurs, le ministère de la défense poursuit sa politique de partenariat dans le cadre de l'édition de publications ou d'expositions à destination des publics scolaires comme par exemple la création d'un « MOOC » d'enseignement de défense, en partenariat avec l'inspection générale de l'éducation nationale, les écoles supérieures du professorat et de l'éducation et l'IHEDN en tenant compte de la réforme des programmes scolaires, ou une exposition portant sur le général Delestraint en collaboration avec l'ONAC-VG.

Enfin, les travaux entrepris pour la rédaction d'un nouveau protocole prenant la suite de ceux conclus en 2007 avec l'Éducation nationale et en 2012 avec l'enseignement supérieur se sont poursuivis, avec l'implication nouvelle du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Le nouveau document ainsi qu'un plan d'actions communes défini dans le cadre des travaux de la Modernisation de l'action publique (MAP) doivent faire l'objet d'une signature le 11 novembre 2015. La coopération se trouvera ainsi renforcée dans les domaines de l'enseignement de défense, qui participe à la formation des futurs citoyens, de l'enseignement de l'histoire des conflits contemporains et de la construction d'une mémoire collective porteuse de valeurs communes autour de ces questions.

3. PATRIMOINE DE PIERRE ET TOURISME DE MÉMOIRE

Le ministère de la défense est à la fois acteur, par la richesse du patrimoine dont il est responsable, et partenaire, pour animer et fédérer les divers intervenants, publics ou privés, du tourisme de mémoire.

3.1. Entretenir et valoriser le patrimoine du ministère

À l'heure des commémorations liées aux deux conflits mondiaux, les nécropoles nationales et les hauts lieux de la mémoire nationale sont aujourd'hui des vecteurs essentiels de la politique de mémoire de l'État. Une enveloppe de 10,64 M€ est prévue en 2016 pour leur entretien, leur rénovation et leur valorisation culturelle et touristique. S'y ajoute une subvention de 0,2 M€ allouée à l'ONAC-VG pour apporter un soutien aux rénovations de monuments aux morts engagées par les communes.

Les sépultures de guerre

Le ministère de la défense entretient plus d'un million de sépultures perpétuelles, situées dans 266 cimetières militaires nationaux et 7 cimetières militaires étrangers en métropole, les cimetières concédés à l'étranger (un millier de lieux de sépulture répartis dans 78 pays, dont 234 cimetières importants) et plus de 2 000 carrés militaires de cimetières communaux.

La remise en état des cimetières nationaux de la guerre 1914-1918 se déroule selon un programme pluriannuel qui prévoit la restauration, en métropole, de plus de 40 nécropoles et d'une douzaine de carrés communaux, ce qui représente au total plus de 100 000 tombes et 66 ossuaires rénovés entre 2011 et 2018.

L'année 2015 a été consacrée à la résorption du retard dans la réalisation du programme de rénovation des sépultures de guerre, avec l'achèvement des opérations inscrites en programmation 2013 et 2014. Les travaux de la fin de l'aménagement d'un parvis et du parking devant Notre-Dame de Lorette (Pas-de-Calais) ainsi que sur la nécropole de Crouy ont été réceptionnés. Ceux de Lacroix-sur-Meuse et Guebwiller sont en phase finale.

En fin d'année 2015, les travaux de rénovation des nécropoles de Pontavert, Vailly, Loupeigne, Saint-Jean sur Tourbe et la Ferme de Suippes seront lancés.

En outre, des travaux seront prévus, s'agissant des nécropoles proposées au titre des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale (front Ouest) figurant sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.

En 2015, la DMPA a élaboré une charte paysagère des nécropoles nationales, visant à en faire des sites attractifs s'inscrivant dans le cadre de la politique en faveur du tourisme de mémoire, tout en intégrant les préoccupations environnementales. L'ONAC-VG mettra en œuvre en 2016 ces préconisations lors des prochaines rénovations et dans les aménagements des sites déjà rénovés.

La réalisation de près de 300 panneaux d'information historique, plus modernes et plus attractifs que ceux qui existent actuellement dans les nécropoles nationales, a été engagée, afin de mieux les adapter à la demande des visiteurs. Ce marché, lancé en avril 2014 et établi pour une durée de quatre ans, doit équiper l'ensemble des nécropoles nationales d'ici à 2018. Pour répondre aux enjeux mémoriels du Centenaire et du 70^e anniversaire des Débarquements et de la Libération du territoire national, les programmations 2013, 2014 et 2015 ont porté sur 200 sites sur les 265 nécropoles recensées sur le territoire national ; en juin 2015, près de 91 sites ont d'ores et déjà été équipés. Une cérémonie d'inauguration en présence du secrétaire d'État chargé des anciens combattants et de la mémoire s'est tenue le 15 juillet 2015 dans la nécropole nationale de Saint-Florent (Corse). La programmation 2016 prendra en compte les sites restants.

À l'étranger, sont prévus en 2016, marquée par le cycle mémoriel et commémoratif concernant le centenaire du Front d'Orient, l'achèvement de l'espace muséographique en Macédoine, la poursuite de la rénovation des cimetières en Roumanie, Belgique, Italie et Turquie. Sur proposition des ambassades, plusieurs sites seront nouvellement pris en compte, en Hongrie, au Vietnam et aux Comores notamment.

Les hauts lieux de la mémoire nationale

Incarnant la mémoire des conflits contemporains, les hauts lieux de la mémoire nationale, propriété de l'État, sont placés sous la responsabilité du ministère de la défense et gérés par l'ONAC-VG. La liste en a été fixée par arrêté du 20 mars 2014. Des travaux de rénovation lourde ou d'aménagement de nouveaux locaux sont en cours, notamment :

- Au Mémorial des martyrs de la déportation à l'Île de la Cité (Paris) qui bénéficie, depuis 2014, d'importants travaux de restauration générale sous la maîtrise d'œuvre de l'architecte en chef des monuments historiques. La rénovation du bâti a été achevée en avril 2015 et l'entrée du site a été entièrement repensée pour améliorer l'accueil du public et donner davantage de visibilité au mémorial. Dans les salles d'exposition du niveau supérieur, une nouvelle muséographie-scénographie est en cours de réalisation. Son inauguration est prévue en avril 2016. Elle apportera aux visiteurs les éléments de compréhension de la Déportation ;

- Dans l'ancien camp de concentration de Natzweiler-Struthof (Bas-Rhin) avec l'achèvement en 2015 de la restauration des baraques bunker et crématoire et le lancement de la rénovation du mémorial et de la nécropole dont les travaux débiteront en 2016 ;
- Au Mémorial du débarquement de Provence au Mont-Faron (Var) avec en 2015, le lancement de sa refonte globale, annoncée par le Président de la République lors des cérémonies du 15 août 2014. En 2015/2016, le SID va réaliser les travaux d'infrastructure (clos et couvert) et le muséographe va travailler au futur parcours de visite.

3.2. Favoriser le développement du tourisme de mémoire

Un processus de structuration du secteur du tourisme de mémoire, dont l'État est un acteur central, est à l'œuvre depuis plusieurs années. Le partenariat engagé avec le ministère chargé du tourisme se poursuit, notamment par la mise en place d'une marque « Qualité Tourisme » spécifique aux lieux de mémoire qui a été lancée début 2015 auprès des structures intéressées par une démarche de professionnalisation et d'amélioration de l'accueil de leurs publics. En 2016, il est prévu qu'une dizaine de sites de mémoire entrent dans cette démarche. En 2014, les lieux de mémoire situés sur le territoire français ont accueilli plus de 12 millions de visiteurs, soit une augmentation de 42% de la fréquentation par rapport à l'année précédente, confirmant l'intérêt croissant du public pour ce secteur qui constitue une véritable opportunité de création d'emplois dans des territoires durement touchés par les difficultés économiques. Ce travail de recueil de données et d'analyse, engagé en 2011, se prolonge avec la mise en place début 2015, par la DMPA, la direction générale des entreprises (DGE) et Atout France, d'une plate-forme d'observation à l'échelle nationale, permettant de pérenniser la démarche d'observation.

L'animation par la DMPA du réseau des musées et mémoriaux des conflits contemporains (réseau MMCC), regroupant aujourd'hui plus de 90 membres, a pour but de créer des synergies entre ses membres, de coordonner leurs initiatives et de faciliter leur insertion, à la fois dans le cadre de la politique menée par l'État pour contribuer à l'essor du tourisme de mémoire et dans celle engagée localement pour promouvoir les équipements touristiques. Pour structurer ce réseau informel, des conventions de partenariat dans le cadre de la valorisation peuvent être passées et un programme de séminaires est mis en œuvre depuis 2012 en lien avec des partenaires comme le ministère de la culture et le ministère en charge du tourisme. En 2015, plusieurs séminaires ont été programmés, notamment sur la structuration du réseau, les problématiques de muséographie ou la dimension économique des sites. Pour 2016, plusieurs formations sont en préparation autour de la médiation. Pour fédérer au mieux ce réseau, des outils sont également mis en place : un espace d'échange et de mutualisation réservé aux membres et une charte d'éthique commune.

Le ministère de la défense s'est engagé, au travers de conventions ou d'accords-cadres conclus avec les collectivités territoriales, à soutenir des projets structurants, inscrits dans des parcours de mémoire, en vue d'enrichir l'offre mémorielle et culturelle. Le financement inscrit pour la première fois à ce titre en loi de finances pour 2014 a été porté à 1,65 M€ en 2015, montant maintenu en 2016, ce qui permettra à l'État de structurer le secteur du tourisme de mémoire et d'accompagner la croissance de la filière. L'aide de l'État se concrétisera en fonction de la qualité, de la cohérence et du degré de maturité des dossiers présentés par les acteurs locaux.

Par ailleurs, le ministère mène différentes actions de promotion du secteur du tourisme de mémoire, comme chaque année depuis 2013 lors du Salon mondial du Tourisme à Paris, en mars.



Rym Senoussi/DiCoD



Bruno Biasutto/DiCoD



Jean-Jacques Chataard/DiCoD

CHAPITRE 2

MÉMOIRE, CULTURE ET LIENS AVEC LA NATION

1. L'EXPÉRIMENTATION DU SERVICE MILITAIRE VOLONTAIRE

Le Président de la République a décidé de créer, à titre expérimental, à compter du 1^{er} septembre 2015, un service militaire volontaire (SMV), à destination de jeunes, garçons ou filles, âgés de 17 ans révolus et de moins de 26 ans à la date de leur recrutement, qui résident habituellement en métropole.

Ils recevront une formation globale d'une durée comprise entre six et douze mois, en fonction de leur niveau général et de leur projet professionnel.

Ce nouveau dispositif s'inspire de celui qui existe pour les territoires ultramarins sous la forme du service militaire adapté (SMA), qui fait preuve d'une grande efficacité.

Le statut militaire des stagiaires, associé à la formation à un emploi dans un secteur où l'offre existe, sont la clef de la réussite de cette nouvelle mesure.

Le SMV, encadré par du personnel militaire qui assure la mission de formateur, établi à titre expérimental pour une durée de deux ans, devrait accueillir 300 jeunes fin 2015 - début 2016 et jusqu'à 1 000 volontaires sur la période.

Au 1^{er} septembre 2015, 95% de l'encadrement de l'état-major et des premiers centres a été désigné et est en poste.

Les objectifs assignés sont de :

- prodiguer une formation comportementale, citoyenne et professionnelle à un maximum de 1000 jeunes volontaires ;
- déterminer parmi les trois modèles retenus celui ou ceux qui représente(nt) les meilleures garanties de succès sur le long terme :
 - modèle décentralisé territorial offrant des perspectives d'emploi dans le tissu économique local ;
 - modèle centralisé à vocation nationale : partenariat avec une grande entreprise privée qui formerait les volontaires en fonction de ses besoins et débouchés propres ;
 - modèle de filières professionnelles : par le biais d'un organisme offrant des formations et des emplois par branche ou métier sans critère géographique discriminant.
- construire le modèle pérenne de SMV post-expérimentation

L'expérimentation et la pérennité du processus reposent donc sur la mise en œuvre de partenariats avec des collectivités territoriales (régions) ou des entreprises privées et visant à dispenser des formations en rapport avec le marché de l'emploi.

2. A TRAVERS LA JOURNÉE DÉFENSE ET CITOYENNETÉ (JDC) RÉNOVÉE, LA DIRECTION DU SERVICE NATIONAL CONTINUE À REMPLIR SA DOUBLE MISSION DE POLITIQUE GLOBALE EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

2.1 La JDC rénovée concourt à la légitimation de l'effort militaire consenti par la Nation et à la montée en puissance du service civique

Chaque année, la direction du service national (DSN) reçoit environ 780 000 jeunes à l'occasion de la JDC. Recentrée sur le volet défense et sur les différentes formes d'engagement, la JDC concourt à la légitimation de l'effort de défense et à la montée en puissance du service civique, devenu universel depuis le 1er juin 2015. Les protocoles signés respectivement avec les services de recrutement des armées le 6 novembre 2014 et de la gendarmerie le 4 mars 2015, ainsi que celui signé avec l'agence du service civique (ASC) le 19 janvier 2015, témoignent de cet engagement.

Mise en œuvre sur l'ensemble du territoire depuis janvier 2014 par plus de 8 000 animateurs d'active et de réserve, la JDC rénovée a été recentrée sur sa vocation première de sensibilisation à l'esprit de défense, conformément au Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2013. Elle présente ainsi à l'ensemble d'une classe d'âge les enjeux de défense, les moyens mis en œuvre, les métiers et les différentes formes d'engagements au sein des armées (préparations militaires, réserve militaire, stages...).

L'attrait des jeunes pour les métiers de la défense est à la hausse depuis la mise en place réussie de la JDC rénovée, recentrée sur la Défense : pour l'année 2014, 224 749 fiches de liaison ont été transmises aux armées (98 178 pour l'armée de terre, 47 146 pour l'armée de l'air, 35 768 pour la marine et 43 657 pour la gendarmerie).

2.2 La JDC rénovée reste l'outil national de détection des jeunes en situation d'échec, véritable enjeu de cohésion sociale

La DSN réalise des entretiens personnalisés et signale l'ensemble des décrocheurs (38 368 en 2014) aux plateformes départementales. Elle peut orienter les jeunes volontaires vers des dispositifs d'insertion tels que le service militaire volontaire (SMV), les établissements publics d'insertion de la défense (EPIDe) en métropole ou le service militaire adapté (SMA) en outre-mer.

2.3 Un dispositif ouvert sur l'extérieur qui prend en compte l'évolution des nouveaux besoins de la jeunesse

La transmission des messages n'est pas figée ; le contenu de la JDC s'adapte à la fois aux nouveaux enjeux de la défense et de la sécurité à partir des réflexions des Livres blancs et, grâce aux partenariats interministériels, aux besoins en évolution de la jeunesse : l'évaluation des acquis fondamentaux de la langue française, la lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme, l'insertion professionnelle, les écoles de la deuxième chance et, à partir de 2016, le droit au retour à la formation, le service militaire volontaire (SMV) et la sécurité routière.

Ainsi, dans le cadre de la réforme du permis de conduire¹ et de la décision interministérielle d'inscrire un module obligatoire de sécurité routière à l'occasion de la JDC, la DSN a été amenée à modifier le programme de celle-ci. L'initiation aux premiers secours, devenue redondante avec celle que les élèves reçoivent au cours du cycle de l'enseignement secondaire, sera donc remplacée, à compter du 1er janvier 2016, par une sensibilisation à la sécurité routière.

Par ailleurs, l'Education nationale a souhaité que la DSN informe les décrocheurs, reçus en entretien au cours de la JDC, de leur droit au retour en formation gratuit au sein du système scolaire jusqu'à 25 ans. Ce dispositif sera concrétisé par un protocole et généralisé sur tous les sites JDC le 1er janvier 2016.

Enfin, à l'instar de ce qui est organisé pour l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) en métropole et pour le service militaire adapté (SMA) outre-mer, la direction du service national informera les appelés sur le service militaire volontaire (SMV), en cours d'expérimentation par le ministère.

Des travaux sont menés afin de regrouper l'ensemble des informations (hors défense) dispensées lors des JDC sous un module unique qui comprendrait la sensibilisation à la sécurité routière, l'information sur les différents dons (sang, organes, ...), l'information sur le droit au retour en formation et sur celui de l'accès à l'information.

2.4 Des actions de modernisation au profit d'une population en constante augmentation

La JDC se caractérise par son universalité et sa mixité – soit en 2014, plus de 783 000 jeunes, hommes comme femmes, auxquels s'ajoutent quelque 18 000 à 20 000 jeunes Français établis hors de France². L'augmentation significative des classes d'âge appelées à faire leur JDC, environ 800 000 jeunes prévus dès 2017, nécessite l'amélioration constante de la qualité d'accueil dans les organismes de la chaîne du service national via la

¹ Décret n°2014-1295 du 31 octobre 2014 portant diverses dispositions en matière de sécurité routière

² La responsabilité de la JDC hors de nos frontières incombe au ministère des Affaires étrangères.

rationalisation des activités. A cet effet, la DSN s'est engagée dans la révolution numérique : au-delà de l'expérimentation réussie avec la mairie de Paris en matière d'e-recensement et du lancement de l'application « Ma JDC sur mobile » au mois d'avril 2015, il s'agit à terme de dématérialiser complètement la « relation usager » au sens large (administrés, partenaires, mairies,...). A cet effet, la DSN s'est engagée depuis 2014 avec l'appui de nombreux partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet informatique d'e-administration PRESAJe³. Ce projet qui vise à dématérialiser les transferts d'informations vis-à-vis de toutes les parties prenantes du recensement et de la JDC devrait voir le jour à la mi-2017.

3. LES POLITIQUES CULTURELLES

Deuxième acteur culturel de l'Etat après le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de la Défense conserve un vaste patrimoine culturel (archives, collections des musées, bibliothèques, patrimoine monumental et mobilier, formations musicales militaires) qu'il entretient et valorise afin de permettre au plus grand nombre d'y avoir accès pour mieux faire comprendre les enjeux passés, présents et à venir de l'institution militaire. Les actions culturelles sont financées par le programme 212 « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense ».

3.1. Les musées

Outre le musée de l'armée, le musée national de la marine et le musée de l'air et de l'espace, le ministère de la défense compte dix-neuf musées présents sur tout le territoire qui illustrent l'histoire, les traditions, les métiers et les techniques des différentes armes à travers leurs collections (uniformes, matériels, peintures, affiches, etc.). Concernant les trois grands musées, le ministère de la défense participe à leur financement sous forme de subventions pour charges de service public et de dotations en fonds propres à hauteur de 22,4 M€ en 2015 et 26,8 M€ en 2016. Ces trois musées sont des établissements publics administratifs.

Issu en 1905 de la fusion du musée de l'artillerie et du musée historique de l'armée, le musée de l'Armée est implanté au cœur de l'Hôtel national des Invalides et a pour mission de maintenir et de développer l'esprit de défense ainsi que le goût de l'histoire militaire dans la Nation. Quatrième musée français, deuxième musée militaire dans le monde, il a accueilli 1,525 million de visiteurs en 2014.

Le musée de l'Armée poursuit l'exécution du programme d'investissement Athéna destiné à renforcer son attractivité. En 2015, il a mis en valeur ses collections à travers les expositions « Vu du Front » (octobre 2014 - janvier 2015), « Les Mousquetaires » (avril – juillet), « Churchill et De Gaulle » (avril – juillet), et « Chevaliers et bombardes. D'Azincourt à Marignan 1415-1515 » (octobre 2015 – janvier 2016). En 2016, il organisera deux expositions temporaires : « Napoléon à Sainte-Hélène » (avril – juillet) et « Guerre(s) secrète(s) » (octobre 2016 – janvier 2017). Créé à partir d'une collection offerte en 1748 au roi Louis XVI, le musée national de la Marine comporte un échelon central implanté depuis 1943 au Palais de Chaillot à Paris et quatre annexes portuaires situées à Brest, Port-Louis, Rochefort et Toulon. Il est chargé d'organiser ou d'apporter son concours aux manifestations susceptibles de maintenir et de développer le goût de l'histoire maritime. Il a accueilli 375 000 visiteurs en 2014. En 2016, il organisera l'exposition à Chaillot « Dans les mailles du filet » (octobre 2015 – juin 2016).

³ Plateforme de référence pour l'échange sécurisé et l'administration du jeune.

Créé au lendemain de la Première Guerre mondiale et installé depuis 1986 dans l'aérogare dit « Labro » - du nom de son architecte - du Bourget (Seine-Saint-Denis), le musée de l'Air et de l'Espace a notamment pour mission d'assurer la présentation au public du patrimoine culturel et historique national dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace. Il a accueilli 270 000 visiteurs en 2014, qui ont découvert près de 200 avions inédits ainsi qu'un panorama complet de l'épopée aérospatiale, depuis les premières montgolfières, en 1783, jusqu'à la fusée Ariane 5.

Dans le cadre du Centenaire de l'aéroport du Bourget, le musée a reçu 17 500 visiteurs. En 2016, il organisera deux expositions « La restauration des avions de musée » puis « La Bataille aérienne de Verdun ».

3.2. Les bibliothèques

Au nombre d'une trentaine, les bibliothèques des cercles militaires comprennent des ouvrages rares et précieux mais surtout des ouvrages de littérature et d'actualité. Par ailleurs, les quarante-deux bibliothèques d'études et de recherche des grandes écoles d'ingénieurs et d'officiers sont comparables aux bibliothèques universitaires avec lesquelles elles partagent leurs données bibliographiques. Les bibliothèques d'études ont fait l'objet d'un plan de modernisation destiné à achever leur informatisation dans un cadre normatif. L'effort porte désormais sur la qualité des services en ligne et leur interopérabilité. Enfin, les fonds patrimoniaux de ces bibliothèques sont progressivement numérisés dans le cadre d'un partenariat avec la Bibliothèque nationale de France.

3.3. Les archives

Le ministère dispose d'un important patrimoine archivistique. Implanté sur le site principal de Vincennes ainsi qu'à Châtellerauld, Pau, Caen, Fontainebleau, Le Blanc, Brest, Cherbourg, Lorient, Rochefort et Toulon, le service historique de la défense (SHD) conserve près de 400 kilomètres d'archives et 600 000 ouvrages de bibliothèque. De son côté, l'Etablissement de communication et de production audiovisuelle de la défense (ECPAD) détient plus de 7 millions de clichés et 28 000 titres de films. Plus de 700 000 photographies sont en ligne sur son site internet www.ecpad.fr

La mise en ligne des fonds d'archives numérisés sur le site internet www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr constitue l'un des points forts du ministère. Elle permet la préservation d'un patrimoine fragile et demandé par le public tout en assurant une plus large diffusion.

3.4. Les actions culturelles

La politique de soutien à la production artistique, littéraire et audiovisuelle du ministère de la défense contribue à mieux faire connaître le patrimoine de la défense et valoriser la recherche en histoire militaire à travers diverses actions (expositions, publications, colloques et journées d'études, aide à divers projets audiovisuels et culturels). Par ailleurs, le ministère participe ou collabore à des événements nationaux tels que les Journées européennes du patrimoine, les Rendez-vous de l'histoire de Blois, le festival du film d'histoire de Pessac, le salon du livre de Paris, et soutient des saisons musicales aux Invalides et au Val-de-Grâce.

TROISIÈME PARTIE
ANCIENS COMBATTANTS



Anthony Thomas-Trophime/Armée de Terre



Rémi Connan/DiCoD



Francis Raisin / Armée de Terre

CHAPITRE 1

LA CONSOLIDATION DES DROITS DES ANCIENS COMBATTANTS

1. LE PLF 2016 SUR LE PÉRIMÈTRE DE RESPONSABILITÉ DU SEDACM

Le projet de budget 2016 consolide les droits des anciens combattants en maintenant l'ensemble des dispositifs de reconnaissance et de réparation et en intégrant plusieurs mesures de justice sociale et d'équité. Il traduit, dans le contexte du centenaire de la Grande Guerre, **la solidarité de la Nation** envers ses anciens combattants et l'importance du lien armée-Nation.

En outre, à l'aune des événements du mois de janvier 2015 à Paris, **les jeunes générations** sont plus que jamais au cœur de l'attention des pouvoirs publics. La journée « Défense et Citoyenneté » (JDC) est ainsi consolidée afin de sensibiliser les jeunes aux **enjeux de notre sécurité** et au **défi du renforcement de la cohésion nationale** face à un contexte international de plus en plus incertain. Parallèlement, la JDC continue d'**innover dans le contenu** qu'elle offre aux nouvelles générations : en 2016, la formation au secourisme est ainsi remplacée par un module de prévention à la sécurité routière, et la dématérialisation des procédures administratives progresse avec le logiciel PRESAJe.

Les programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 169 « Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », placés sous la responsabilité du secrétaire d'État chargé des Anciens combattants et de la Mémoire, relèvent de la mission interministérielle « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ». Le budget 2016 de cette mission s'élève à **2 511 millions d'euros** (en crédits de paiement). L'évolution globale des crédits, résultant essentiellement de la diminution naturelle des effectifs bénéficiaires de la dette viagère (pensions militaires d'invalidité et retraite du combattant), tient compte de l'évolution favorable de certains dispositifs au profit des anciens combattants et de leurs ayant-droit.

Le PLF 2016 intègre ainsi plusieurs mesures de reconnaissance et d'équité en faveur du monde combattant. Il s'agit :

- de l'**extension du bénéfice de la « campagne double »** aux anciens combattants d'Afrique du Nord, militaires d'active et appelés du contingent, agents de la fonction publique et assimilés, soit près de 5 500 personnes dont les droits à pension ont été liquidés avant 1999 ;
- d'un **élargissement du dispositif en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre (CSGIG)** prévu à l'article L. 52-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG) ;
- d'un **effort en faveur de l'action sociale de l'ONAC-VG** afin de permettre une meilleure prise en compte de l'ensemble des ressortissants les plus démunis dans le cadre du dispositif de droit commun des aides sociales de l'Office ;
- et enfin d'un **dispositif en faveur des conjoints et ex-conjoints survivants d'anciens membres des formations supplétives** touchés par la forclusion des demandes d'allocations de reconnaissance.

Au total, les moyens consacrés aux dépenses d'intervention en faveur du monde combattant représentent près de 96 % du budget de la mission pour 2016.

En outre, plus de 22 M€ sont destinés au **rayonnement de la politique de mémoire**, 2016 étant notamment l'année du centenaire des batailles de Verdun et de la Somme.

Répartition du budget 2016

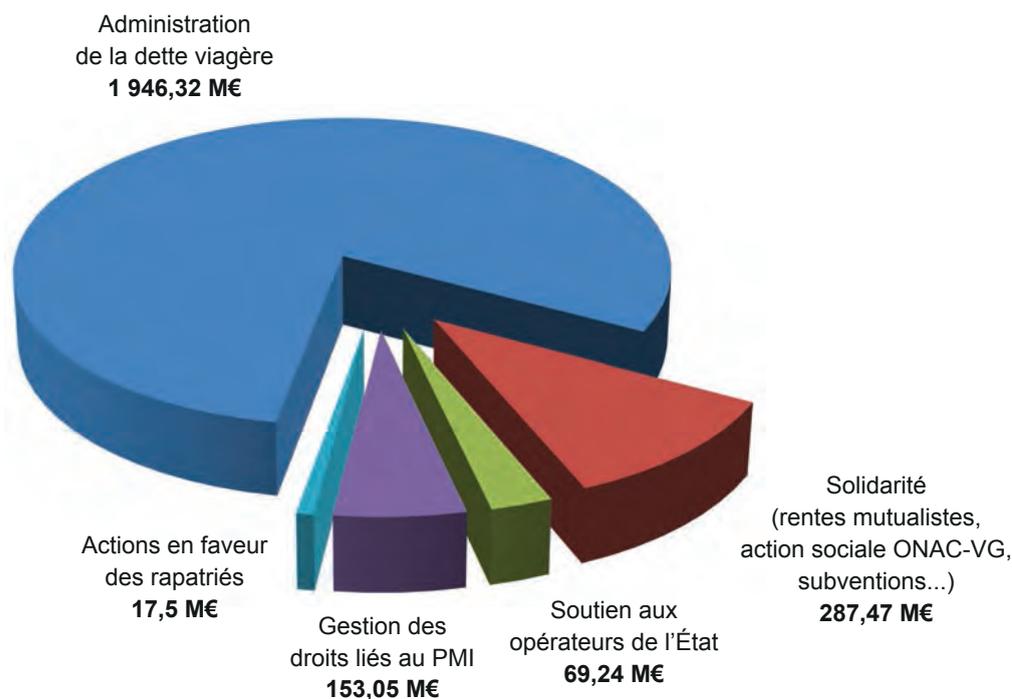
Crédits de paiement (en €)	LFI 2015	PLF 2016
Programme 167	42 457 843	37 499 200
Dépense d'intervention	14 037 843	14 230 000
Autres dépenses (1)	28 420 000	23 269 200
Programme 169	2 598 166 031	2 473 578 357
Dépense d'intervention	2 523 673 306	2 399 640 000
Autres dépenses (2)	74 492 725	73 938 357
Total mission AC	2 640 623 874	2 511 077 557

NB : la dotation du P 167 (37,5 M€) s'explique notamment par le transfert de 4,2 M€ vers le P 212 concernant le logiciel PRESAJe

(1) fonctionnement

(2) fonctionnement, investissement, subventions pour charges de service publique

PLF 2016 du programme 169 par grandes masses : 2 473,58 M€



2. LE MAINTIEN DE L'ENSEMBLE DES DISPOSITIFS

Le projet de budget 2016 garantit le maintien de l'ensemble des droits portés par les dispositifs de reconnaissance et de réparation en faveur du monde combattant.

Les crédits relatifs à l'administration de la dette viagère s'établissent en 2016 à 1 946 M€, soit 77,5 % des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation » (hors programme 158 relevant du Premier ministre). Les effectifs concernés à fin 2016 sont estimés à 1 073 000 pour la retraite du combattant (RC) et à 231 000 pour les pensions militaires d'invalidité (PMI). Par le biais du mécanisme du « rapport constant », les PMI, la RC et le plafond majorable des rentes mutualistes (RM) continueront à bénéficier de revalorisations proportionnelles à celles des rémunérations dans la fonction publique (valeur actuelle du point PMI à 13,97 € au 1er avril 2014).

Le budget 2016 confirme pleinement l'engagement du ministère de maintenir un financement de qualité de l'ensemble des prestations tout en mettant en œuvre des évolutions ciblées des dispositifs dans un souci d'équité et de justice sociale.

3. LA CONSOLIDATION DU DROIT À RÉPARATION

Un effort spécifique est consenti par la Nation en faveur du monde combattant dans le cadre d'un PLF 2016 mettant l'accent sur les mesures d'équité et de justice sociale.

Une extension du bénéfice de la « campagne double » est prévue au profit des anciens combattants affectés en Afrique du Nord (militaires d'active et appelés du contingent, agents de la fonction publique et assimilés) dont les droits à pension ont été liquidés avant le 19 octobre 1999 (date d'entrée en vigueur de la loi du 18 octobre 1999 qui a qualifié les opérations effectuées en Afrique du Nord de guerre) alors même que ceux dont les droits ont été liquidés après cette date en sont déjà bénéficiaires. Cette mesure représente un coût de 0,6 M€ en 2016 sur le compte d'affectation spécial (CAS) « Pensions » (puis 0,5 M€ en 2017).

Par ailleurs, à partir du 1^{er} juillet 2016, les conjoints survivants de grands invalides de guerre bénéficieront d'un **élargissement du dispositif prévu à l'article L.52-2 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMIVG)** qui majore la pension d'un conjoint survivant qui s'est occupé de son conjoint invalide. Cette majoration est versée pour compenser la perte de revenu du conjoint survivant qui, en raison des soins prodigués à son conjoint avant son décès, a abandonné ou réduit son activité professionnelle. Il est prévu de lisser l'effet de seuil existant aujourd'hui dans le cadre de cette majoration en l'appliquant progressivement dès cinq années de soins révolues au lieu de dix années actuellement. Dans le cadre du budget 2016, 1,9 M€ sont prévus pour cette mesure de consolidation du droit à réparation (puis 3,8 M€ en 2017). Conformément aux engagements pris dans le cadre de la loi de finances initiale pour 2015, le PLF 2016 prévoit également le financement de la 2^e tranche de revalorisation de 50 points, au 1^{er} janvier 2016, de cette majoration spéciale pour un coût de 0,7 M€ en 2016.

En outre, la **dotation d'action sociale de l'ONAC-VG est augmentée de 2 M€** passant de 23,4 M€ en LFI 2015 à 25,4 M€ en 2016. Le conseil d'administration de l'ONAC-VG a validé le principe de la **refonte de la politique sociale de l'Office** et, en substitution du dispositif d'aide différentielle au conjoint survivant (ADCS), a adopté le principe d'un traitement équivalent de l'ensemble des ressortissants basé sur des critères de vulnérabilité et non plus au vu de leurs seuls revenus. Cette refonte, associée à un effort financier renouvelé, doit conduire à une amélioration sensible de la situation des plus nécessiteux des ressortissants de l'Office en permettant d'apporter une aide plus significative aux conjoints survivants et aux anciens combattants les plus démunis, les plus fragiles et les plus isolés, ainsi qu'aux autres ressortissants en situation de précarité.

Enfin, le budget 2016 intègre une **mesure en faveur des conjoints et ex-conjoints survivants non remariés d'anciens membres des formations supplétives** n'ayant pas bénéficié de l'allocation de reconnaissance du fait de l'application de l'article 52 de la loi de programmation militaire (LPM) du 18 décembre 2013 qui a entraîné la forclusion de ce dispositif. Cette mesure, qui consolide la reconnaissance de la Nation à l'égard des harkis et de leurs familles, est financée à hauteur de 0,74 M€ pour l'année 2016 (puis 0,37 M€ en 2017).

4. LA REFONTE DU CODE DES PENSIONS MILITAIRES D'INVALIDITÉ ET DES VICTIMES DE LA GUERRE (CPMIVG)

Les travaux de refonte du CPMIVG sont conduits par la direction des affaires juridiques du ministère de la défense, en lien avec la Commission supérieure de codification (CSC) relevant des services du Premier ministre.

La refonte se fait à droit constant, sans qu'il soit touché, en aucune manière, aux droits des anciens combattants. Les travaux de refonte ont été conduits en bonne intelligence avec les principales associations du monde combattant, qui se sont regroupées au sein d'un groupe de travail ad-hoc. Elles ont été régulièrement informées de l'avancement des travaux et ont pu prendre connaissance de chaque projet de livre du code. Les retours faits par ces associations ont été systématiquement examinés avec attention par l'administration. Ce dialogue fructueux a fortement contribué à la qualité du document proposé à la représentation nationale.

La CSC a examiné les sept livres du code tout au long de l'année 2015, avant que le projet de code refondu ne soit envoyé au Conseil d'État puis déposé au Parlement. Le calendrier des travaux devrait permettre une parution de l'ordonnance avant le 31 décembre 2015, délai fixé par la loi de programmation militaire 2014-2019 qui a habilité le gouvernement à procéder par ordonnance à la refonte du code.

La partie réglementaire, préparée simultanément, devrait quant à elle paraître courant 2016.



ECPAD



ECPAD



ECPAD

CHAPITRE 2

LA 4^e GÉNÉRATION DU FEU

1. UN ÉLARGISSEMENT DES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DE LA CARTE DU COMBATTANT EN FAVEUR DES MILITAIRES EN OPEX

Symbole fort de la reconnaissance de la Nation vis-à-vis de l'engagement au feu des militaires en situation de guerre ou en opération extérieure, la carte du combattant est octroyée aux militaires ayant appartenu pendant 3 mois à une unité combattante ou à une unité ayant connu neuf actions de feu ou de combat ou ayant personnellement participé à 5 actions de feu et de combat.

Ces critères d'attribution ont été une première fois modifiés par le législateur afin de tenir compte des spécificités de l'engagement des armées pendant la guerre d'Algérie et dans les combats en Tunisie et au Maroc. Ainsi, les militaires engagés dans ces campagnes peuvent-ils bénéficier de la carte du combattant sur le seul critère de présence sur le territoire, pendant une période donnée.

L'article 87 de la loi 2014-1654 du 29 décembre 2014 a également étendu, à partir du 1^{er} octobre 2015, les critères d'attribution de la carte du combattant aux militaires ayant participé à une OPEX pendant au moins 120 jours (ou 4 mois), sur un territoire reconnu comme territoire d'opération extérieure. Cette extension consacre les spécificités de l'engagement militaire en OPEX et témoigne d'une reconnaissance identique et solidaire des différentes générations de combattants.

Une cérémonie nationale d'hommage aux combattants des opérations extérieures, présidée par le ministre de la défense et le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants et de la mémoire, est organisée le 1^{er} octobre 2015. A cette occasion, une quarantaine de personnalités et récipiendaires de la région parisienne se verront remettre la carte et la croix du combattant dans la cour d'honneur de l'hôtel national des Invalides. Le même jour, dans chaque département, une cérémonie présidée par le préfet permettra de remettre plus de 1500 cartes et croix du combattant à de nouveaux bénéficiaires préalablement identifiés par l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre.

Cet élargissement des critères d'attribution de la carte du combattant devrait permettre à terme de délivrer 145 000 cartes à des personnes qui, jusqu'à présent, ne remplissaient pas les conditions requises, pour un coût estimé de 0,4 M€ en 2015, 6,3 M€ en 2016 et 6,9 M€ en 2017.

Le titulaire de la carte du combattant est de plein droit ressortissant de l'office national des anciens combattants et des victimes de guerre. Il bénéficie en outre de la retraite du combattant, du droit au port de la croix du combattant ainsi que du titre de reconnaissance de la Nation. De plus, il peut cotiser à la rente mutualiste du combattant, majorée par l'Etat. Enfin, il dispose du privilège de voir son cercueil recouvert d'un drapeau tricolore.

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES MILITAIRES BLESSÉS EN OPÉRATION OU EN SERVICE

L'État assure un soutien de grande qualité aux militaires blessés dans l'accomplissement de leur devoir. Ce soutien commence par une prise en charge médicale très performante, initiée sur le théâtre d'opération au plus près de l'avant, et poursuivie sur le territoire national dans les hôpitaux d'instruction des armées. Véritable exception française, la médicalisation de l'avant participe pleinement à l'efficacité opérationnelle des forces et atteste de l'engagement sans limite des personnels du service de santé des armées.

Le blessé bénéficie ensuite d'un accompagnement personnalisé et pluridisciplinaire piloté par la cellule d'aide aux blessés de chaque armée, sous contrôle médical et avec le concours de très nombreux acteurs, dont les directions d'administration centrale du ministère de la défense, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, l'Institution nationale des invalides et la caisse nationale militaire de sécurité sociale.

Un chargé de mission, positionné auprès du Secrétaire général pour l'administration, est chargé depuis février 2013 de fluidifier les relations entre les différents acteurs, d'animer les réflexions prospectives visant à améliorer les dispositifs mis en œuvre au profit des blessés, et de faciliter l'intégration de cette population au sein du monde combattant.

La dynamique de renforcement des prestations servies dans le cadre du droit à réparation a été engagée en 2013 (traitement en moins de 6 mois des dossiers de pension militaire d'invalidité des grands blessés OPEX, financement institutionnel des prothèses de nouvelle génération pour aider à la réinsertion du militaire blessé). Depuis lors, cette dynamique a été confortée et a permis la mise en place de nouveaux dispositifs en faveur des militaires blessés ou de leur famille.

Dans ce cadre, les militaires et anciens combattants bénéficiaires d'une pension militaire d'invalidité peuvent désormais solliciter une aide financière pour compenser un reste à charge relatif à un soin ou une prestation non remboursable, ou partiellement remboursé au titre des prestations légales. Une commission des secours et des prestations complémentaires, placée auprès de la CNMSS, a été créée à cette fin par le décret 2015-200 du 20 février 2015. Elle s'est réunie à compter du mois de septembre 2015 pour étudier les premières demandes d'aide financière des pensionnés.

En avril 2015, le ministre de la défense a inauguré la maison des blessés et des familles de l'hôpital d'instruction des armées de Percy. Avec ses 5 appartements et 6 studios, cette maison permet d'accueillir dans un cadre chaleureux les familles venant visiter un militaire blessé en phase d'hospitalisation aiguë, ainsi que les militaires blessés qui consultent en soins de suite. Ce projet symbolique et novateur a été financé par l'Etat (construction,

ameublement, fonctionnement), ainsi que par des associations réunies en comité des donateurs (œuvre nationale du Bleuet de France, Terre Fraternité, Solidarité Défense, Association Nationale des Femmes de militaires), qui ont pris en charge la décoration des locaux, le mobilier d'agrément et les équipements de loisirs.

Afin de renforcer la cohérence et la lisibilité du soutien psychologique des militaires blessés et des familles, un dispositif unique de soutien psychologique a été mis en place le 15 avril 2015, sous la responsabilité du service de santé des armées. Offrant aux militaires ainsi qu'aux familles de militaires projetés en opération une écoute téléphonique permanente et gratuite, ce dispositif peut ensuite les orienter vers une prise en charge psychologique assurée dans les établissements du service de santé des armées ou par un réseau national de psychologues libéraux référencés.

Le suivi dans la durée des militaires blessés a été renforcé dès l'année 2014 par la signature entre l'ONAC-VG, l'armée de l'air puis la marine nationale d'une convention de « passage de témoin » permettant de s'assurer que chaque blessé quittant l'institution est aussitôt identifié, suivi et accompagné au plus près de son lieu de résidence par les services départementaux de l'ONAC-VG. Le 3 mars 2015, ce dispositif innovant a été étendu aux militaires blessés de l'armée de terre.

L'année 2015 a également vu le déploiement dans chaque cellule d'aide du « passeport du blessé », outil unique de recensement de l'ensemble des actions d'accompagnement médico-social mises en œuvre par le ministère de la défense et par ses partenaires (sociétés d'assurance, mutuelles, associations). Ce passeport, transmis à l'ONACVG lors du départ du militaire blessé, permet de disposer d'une vision élargie et d'un historique complet du parcours de réinsertion, facilitant ainsi la mise en place d'un accompagnement durable et personnalisé.

Cette dynamique d'amélioration des dispositifs en faveur des militaires blessés et de leur famille va se poursuivre en 2016, dans le cadre d'un nouveau plan d'action ministériel, bâti à partir des principales recommandations du rapport d'information parlementaire sur la prise en charge des soldats blessés.



Perrine Guitor/Marine Nationale



Rym Senoussi/DJCoD



Perrine Guitor/Marine Nationale

CHAPITRE 3

UN ENGAGEMENT DÉTERMINÉ EN FAVEUR DES HARKIS ET RAPATRIÉS

1. LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN « HARKIS »

La République, à travers la parole présidentielle, a reconnu sa responsabilité dans les souffrances endurées par les anciens membres des formations supplétives et leurs familles.

Lors de la journée nationale d'hommage consacrée aux harkis du 25 septembre 2012, le Président de la République a reconnu « qu'il y a cinquante ans, la France a abandonné ses propres soldats, ceux qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qui l'avaient choisie et qui l'avaient servie ».

Le sort que la République française a réservé aux anciens supplétifs de son armée et à leurs familles après les accords d'Évian a conduit à renforcer ces mesures de reconnaissance et de réparation.

Un plan d'action ambitieux a été élaboré dans le cadre d'une concertation menée par le secrétaire d'État aux Anciens combattants et à la Mémoire avec les représentants des associations d'anciens supplétifs et leurs familles.

Ce plan, annoncé le 25 septembre 2014 par le Premier ministre, comporte dix mesures articulées en deux volets :

- la reconnaissance, qui passera notamment par un effort inédit pour l'intégration pleine et entière de la mémoire des harkis dans la mémoire nationale ;
- la réparation, à travers des mesures matérielles d'amélioration des conditions de vie des harkis et de leurs descendants.

S'agissant de **la reconnaissance**, ce plan a prévu de faire connaître l'histoire des harkis. A cet effet, des actions de formation à destination des agents de l'ONAC-VG, des préfectures, des structures d'insertion et des acteurs du monde culturel ont été réalisées et seront poursuivies. De plus, instruction a été donnée, par le Premier ministre, aux recteurs et inspecteurs d'académie, d'entreprendre des actions éducatives autour de la mémoire des anciens supplétifs, en lien avec les services départementaux de l'ONAC-VG. A cette fin, un livret pédagogique a été conçu, et des formations seront progressivement dispensées aux enseignants. En outre, afin de profiter de la mémoire

vivante des anciens supplétifs, les agents de l'ONAC-VG, formés par le Service historique de la Défense, ont commencé à recueillir le témoignage des harkis. En terme d'hommage, une stèle en leur honneur a été dévoilée et intégrée au Mémorial de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie, quai Branly, à Paris. Par ailleurs, soixante-neuf hameaux de forestage, qui accueillirent plus de 10 000 harkis et leurs familles après 1962, deviendront des lieux de mémoire, et des plaques ont commencé à y être apposées. Une première plaque a été apposée par le Secrétaire d'Etat en juillet dernier à Zonza, en Corse, village qui a accueilli de nombreuses familles de harkis. Enfin, afin de permettre le deuil, un travail d'identification des lieux d'inhumation spécifiques des personnes décédées dans les camps et enterrées sans identification, a été entrepris.

S'agissant de **la réparation**, ce plan comprend cinq mesures : l'information sur le droit au logement, la promotion des emplois réservés pour les enfants de harkis auprès des recruteurs des trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière), la revalorisation de l'allocation de reconnaissance, l'aide au rachat de trimestres de cotisations retraite pour les enfants de harkis et la création de comités régionaux de concertation réunissant, sous l'autorité des préfets de région, les associations représentatives de la communauté harki. Instances de dialogue, ces comités ont permis et permettront de mieux assurer le suivi des mesures concernant l'emploi, la formation, les emplois réservés, les contrats d'avenir, le logement, la politique mémorielle, ainsi que les dossiers de décoration.

2. DES DROITS MAINTENUS ET AMÉLIORÉS

Le budget 2016 prévoit le maintien de l'ensemble des mesures en faveur des harkis et des rapatriés. Sa dotation de 17,5 M€ marque l'engagement des pouvoirs publics à maintenir le niveau des prestations et à reconnaître leurs actions, leur courage et leur engagement pendant la guerre d'Algérie.

Les mesures de désendettement, toujours en vigueur, permettent l'effacement des prêts liés à la réinstallation au titre de l'article 44 de la loi de finances pour 1986 et la sauvegarde du toit familial dans le cadre des dispositions du décret n°2007-398 du 23 mars 2007 qui a donné aux préfets les moyens juridiques et financiers d'intervenir. La loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés participe au renforcement et à la poursuite d'un ensemble de mesures mises en œuvre depuis ces cinquante dernières années.

Les conditions d'insertion des harkis ont été améliorées en assurant une sécurité matérielle à la première génération par le versement d'une allocation de reconnaissance qui a été revalorisée en 2015. 6 000 harkis et conjoints survivants de harkis en bénéficient.

L'effort en faveur des enfants d'anciens supplétifs a été poursuivi et les mesures visant à améliorer leur insertion économique et sociale (accès privilégié à tous les dispositifs d'aide à l'emploi, aides à la formation scolaire et universitaire, aides à la formation professionnelle, emplois réservés dans les trois fonctions publiques) ont été reconduites. Afin de redynamiser le recrutement dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, leurs ministres de tutelle ont adressé des instructions aux recruteurs afin d'assurer la promotion de ce dispositif. Le Premier ministre a fait la même demande aux préfets.

Nombre d'enfants de harkis hébergés dans les camps n'ont pu suivre une scolarité normale et ont éprouvé de ce fait des difficultés à dérouler un parcours professionnel complet, ce qui peut se révéler pénalisant au moment de la retraite. Ceux ayant eu entre 16 et 21 ans dans ces camps peuvent désormais racheter jusqu'à 4 trimestres

de cotisations, afin de pouvoir prétendre plus facilement à une retraite à taux plein. Ainsi, ils bénéficient d'une aide forfaitaire de 2 000 euros par trimestre, ce qui représente 60% du coût moyen de ce type de rachat. Cette aide peut atteindre jusqu'à 8 000 euros par personne pour 4 trimestres rachetés.

Le transfert aux services gestionnaires, à savoir l'ONAC-VG et le Service central des rapatriés (SCR), des dossiers jusqu'alors instruits par la Mission interministérielle aux rapatriés (MIR) ou l'Agence nationale pour l'indemnisation des Français d'outre-mer (ANIFOM) permet d'assurer la poursuite de tous les autres dispositifs (retraites, indemnisation, désendettement...). Le soutien financier apporté aux associations représentatives qui contribuent à la mise en œuvre des mesures de solidarité nationale en faveur des anciens supplétifs et des rapatriés a par ailleurs été poursuivi.

3. UN GUICHET D'ÉCOUTE ET D'ACTION POUR LES RAPATRIÉS ET LES HARKIS

En application de la décision du comité interministériel de la modernisation de l'action publique (CIMAP) du 17 juillet 2013, l'ONAC-VG est désormais le guichet unique autour duquel ont été regroupés l'ensemble des dispositifs consacrés à l'accompagnement des rapatriés et des harkis.

Après la prise en charge le 1er janvier 2014 des missions, droits et obligations de l'ANIFOM, l'établissement a repris, le 1er janvier 2015, les attributions de la mission interministérielle aux rapatriés (MIR) et celles des préfectures.

Les harkis et les rapatriés bénéficient désormais du réseau d'accueil, d'orientation et de proximité des services départementaux de l'ONAC-VG. Ce dernier est désormais partie prenante au groupe de travail créé par le ministère des affaires étrangères pour suivre la mise en œuvre du plan d'actions dédié à l'entretien et à la réhabilitation des cimetières civils en Afrique du Nord. Il assiste également le secrétaire d'Etat chargé des anciens combattants à l'occasion de ses réunions avec les associations représentatives des rapatriés. Les associations de rapatriés ont été réunies à plusieurs reprises par le Secrétariat d'Etat aux anciens combattants et à la mémoire. Plusieurs dossiers ont été étudiés, tant sur le plan mémoriel que matériel : réunion sur les disparus, civils et militaires dans le cadre du travail du Comité Intergouvernemental de Haut Niveau franco-algérien, travail de valorisation mémorielle, soutien aux personnes en difficulté sociale, etc.

Par ailleurs, l'Office bénéficie du concours du Service central des rapatriés (SCR), basé à Agen, avec lequel une convention a été signée. Enfin, l'agence comptable de l'ONAC-VG est désormais chargée du paiement de l'ensemble des prestations, aides et secours accordés.



Christophe Fiard / DICIoD



Rym Senoussi / DICIoD



Jean-Jacques Chataard / DICIoD

CHAPITRE 4

DES OPÉRATEURS DÉDIÉS AU MONDE COMBATTANT

1. ONAC-VG, LA « MAISON DES ANCIENS COMBATTANTS ET DES VICTIMES DE GUERRE »

Pour répondre aux besoins des anciens combattants, l'ONAC-VG s'investit pleinement dans la préservation de leurs droits matériels et moraux, mais aussi dans la transmission de leurs valeurs par le développement d'une politique de mémoire.

L'année 2016 sera marquée par plusieurs temps forts :

- la poursuite de la mise en œuvre du nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) de l'Office dont l'exécution s'étalera jusqu'en 2018. L'Office dispose désormais grâce à un rapport du contrôle général des armées d'une connaissance précise et prospective du nombre de ses ressortissants. Tout en continuant à accompagner les anciennes générations de combattants et leurs ayants-droit, l'Office améliorera donc, en concertation avec les armées et les services du ministère de la Défense, la prise en compte et l'accompagnement des combattants des OPEX, et en particulier des blessés. Les plus démunis des ressortissants feront l'objet d'une attention toute particulière. La refonte de l'action sociale de l'Office y concourra ;
- par ailleurs, en application des mesures de simplification et de rationalisation décidées dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP), l'Office assurera le rôle de guichet unique chargé de prolonger l'action de l'Etat en faveur des rapatriés et des harkis : après la prise en charge le 1^{er} janvier 2014 des missions, droits et obligations de l'ANIFOM, l'établissement a repris le 1^{er} janvier 2015 les attributions de la MIR et celles que les préfetures conservaient encore en application de certaines dispositions règlementaires. Les harkis et les rapatriés bénéficient ainsi du réseau d'accueil et de proximité des services départementaux de l'ONAC-VG ;
- l'Office poursuivra son action en faveur de la consolidation de la trajectoire de retour à l'équilibre financier de ses établissements médico-sociaux en vue de leur transfert à des acteurs professionnels spécialisés du secteur.

- le renouvellement de son conseil d'administration et le centenaire de la création de l'Office : à cette occasion, une cérémonie de « passage de témoin » entre générations du feu sera organisée. Elle témoignera de l'engagement de la Nation à prolonger son action de reconnaissance et de réparation au profit de celles et de ceux qui la servent.

La subvention pour charges de service public attribuée à l'ONAC-VG par le ministère de la Défense en 2016 s'établit à 57,1 M€.

En complément de cette subvention, l'ONAC-VG dispose de crédits d'action sociale (au sein du programme 169), ainsi que des crédits en provenance des programmes 167 « Liens entre la Nation et son armée » et 158 « Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale ».

LE RAPPORT REMIS PAR LE CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES AU SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DES ANCIENS COMBATTANTS ET DE LA MÉMOIRE ÉTABLIT À 3 MILLIONS LE NOMBRE DES RESSORTISSANTS DE L'ONACVG.

Ce rapport remis en juin 2014 a permis d'actualiser des données qui dataient pour l'essentiel de 1998, date de la dernière enquête menée par l'inspection générale des anciens combattants. La mobilisation de sources d'information précises et d'outils plus fins permet désormais de disposer d'une connaissance plus robuste de la population des ressortissants de l'ONAC-VG et de son évolution dans les prochaines années. Le nombre des ayants droit (combattants de toutes les générations, invalides de guerre, victimes de guerre...) est évalué à 1 550 800 et celui des ayants cause (veuves, orphelins de guerre, pupilles de la nation...) à 1 431 000. La génération des combats en Afrique du Nord représente aujourd'hui plus de la moitié des ressortissants, mais la génération des OPEX devrait à l'avenir voir son importance relative augmenter et représenter un tiers des ressortissants en 2023.

1.1. La consolidation du maillage territorial

Outil exceptionnel au service du monde combattant, le maillage territorial de l'ONAC-VG poursuivra sa consolidation et sa rationalisation.

Au titre de sa mission d'opérateur de la politique de reconnaissance, de réparation et de solidarité en faveur du monde combattant, l'ONAC-VG dispose d'un maillage territorial composé de 102 services départementaux, 2 services d'outre-mer (Polynésie et Nouvelle-Calédonie) et 3 services en Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie).

Leurs missions sont multiples :

- dans le domaine de la réparation, ils sont désormais le guichet unique de proximité des ressortissants de l'Office qu'ils sont chargés d'accueillir et d'informer sur le droit à réparation; c'est à ce titre qu'ils sont chargés de suivre et d'accompagner les pupilles de la nation, les orphelins de guerre et les victimes civiles du terrorisme. C'est ainsi que depuis les attentats de janvier 2015, les services de l'Office sont aux côtés des familles de victimes et de leurs enfants ;
- dans le domaine de la reconnaissance, ils sont chargés notamment d'instruire les demandes de cartes et titres (cartes du combattant, titre de reconnaissance de la nation, retraite du combattant, cartes d'invalidité, de stationnement, de veuves...);

- dans le domaine de la solidarité, ils sont responsables de la mise en œuvre des mesures de solidarité définies par le siège dans le cadre de la politique d'action sociale de l'Office ;
- dans le domaine de la mémoire, leurs actions visent à transmettre les valeurs du monde combattant aux jeunes générations et à préserver le lien entre la nation et le monde combattant. Ils sont à ce titre fortement mobilisés par les activités mémorielles organisées à l'occasion du centenaire de la Grande Guerre et du 70^e anniversaire de la libération des camps et de la fin des hostilités. Cette action mémorielle en faveur des plus jeunes a en 2014 été mise à l'honneur à l'occasion de la remise des prix du concours de l'ONAC-VG des « Petits artistes de la mémoire » par le Président de la République.

LES CONCOURS DE L'ONAC-VG : « LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE » ET « BULLE DE MÉMOIRE »

*Les Petits Artistes de la Mémoire,
la Grande Guerre vue par les enfants
8^e édition 2013-2014*

Ce concours scolaire destiné aux classes de CM1-CM2 a été créé par l'ONAC-VG en 2006. Il reçoit le patronage conjoint du Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Défense chargé des anciens combattants et de la mémoire et du Ministre de l'Education nationale. Il est organisé avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

Après une minutieuse enquête dans les archives familiales et départementales et un riche travail interdisciplinaire (histoire, littérature et arts plastiques entre autres), les élèves doivent réaliser un carnet de guerre racontant le quotidien d'un combattant ou d'une infirmière au front durant la Première Guerre mondiale.

Peintures, dessins, collages, poèmes, textes courts, vidéos... les travaux qui se distinguent par leurs qualités historiques, artistiques et pédagogiques sont distingués par un jury départemental puis par un jury national, présidé par une personnalité, en novembre à Paris.

Pour sa 8^e édition, année scolaire 2013-2014, dans le contexte des célébrations du Centenaire de la Première Guerre mondiale, il est devenu le concours labellisé pour les élèves du premier degré.

540 classes soit plus de 14 000 élèves ont participé à cette édition du Centenaire.

Le Président de la République a reçu le 11 novembre 2014, à l'Elysée, les 62 représentants des lauréats académiques pour la remise des prix du concours. Les lauréats ont ensuite assisté aux cérémonies commémoratives à Notre-Dame de Lorette où la chanson « Nos rêves volés » créée par les élèves de l'école de Saint-Genès de Bordeaux, titulaires du premier prix national, a ému les nombreux spectateurs présents.

*Bulle de mémoire
Édition 2014-2015*

Ce concours créé en 2011 dans les régions Bourgogne et Franche-Comté connaît un succès croissant, il a été de ce fait progressivement étendu pour devenir national à la rentrée 2014-2015. Il s'adresse aux collégiens et aux lycéens qui doivent concevoir une petite bande dessinée (1 à 3 planches) sur un thème s'adaptant chaque année aux cycles mémoriels. Le jury national de l'édition 2014-2015, dont le thème est « souvenirs de libérations », s'est réuni le 9 septembre 2015. L'organisation de ce concours est assurée sur les territoires par le réseau des Correspondants Mémoire et Communication (CMC) de l'ONAC-VG, ainsi que par le CMC de Bourgogne au niveau national. La seconde édition nationale du concours, à l'occasion de la rentrée scolaire 2015-2016, aura pour thème « souvenirs de Guerres », manière de marquer, par une thématique plus générale, la permanence de la guerre comme menace ou comme réalité et ainsi l'utilité de la transmission mémorielle.

Placés sous la double tutelle des préfets (qui président les conseils départementaux de l'Office qui ont été renouvelés en 2015) et du directeur général de l'ONAC-VG, les services de proximité animent un vaste réseau de partenaires associatifs et institutionnels œuvrant dans les domaines de la mémoire, de la solidarité, de la reconnaissance et de la réparation.

Les missions de ces services ont été étendues au gré des réorganisations qu'a connues le ministère de la Défense et des Anciens Combattants et des mesures de rationalisation décidées par le Gouvernement. Le réseau de l'ONAC-VG a ainsi hérité en 2010 des missions des Directions interdépartementales des anciens combattants (DIAC) de la Direction des statuts, des pensions et de la réinsertion (DSPRS) du ministère de la Défense et a pris à sa charge les responsabilités des préfetures dans le domaine de la gestion des dispositifs créés pour assister les populations rapatriées.

Ce réseau qui emploie près de 530 ETP (dont 62 en Afrique du nord) et œuvre au profit des 3 millions de ressortissants que compte l'Office est un outil exceptionnel au service du monde combattant dont l'existence et les effectifs sont confortés dans le cadre du PLF 2016. Le réseau n'en sera pas moins optimisé et les monographies départementales réalisées permettront de mieux préciser le format des services départementaux en fonction de leur charge de travail.

1.2. L'amélioration de la gestion des demandes de cartes et titres

L'attribution des cartes du combattant et des Titres de reconnaissance de la Nation (TRN) relève de l'ONAC-VG depuis 2010. Afin de faciliter les démarches des anciens combattants et des victimes de guerre, le circuit d'instruction et d'attribution de la carte et de ses droits associés (notamment la retraite du combattant) est désormais largement dématérialisé grâce à une application dédiée.

Des pôles dématérialisés ont été mis en place dans certains services départementaux pour accélérer la saisie et l'instruction des dossiers en instance, ainsi que la liquidation des retraites du combattant.

La mise en œuvre de toutes ces mesures a permis une très nette amélioration des délais de traitement des dossiers. Elle a également permis d'augmenter la capacité de traitement des demandes de cartes et titres : 32 855 cartes du combattant ont été délivrées en 2014. À noter, que le nombre de cartes attribuées aux participants à des OPEX a continué de progresser (17 900 cartes attribuées en 2014 contre 16 322 en 2013).

La mise en œuvre, à compter du 1er octobre 2015, des dispositions de l'article 87 de la loi de finances pour 2015 a permis d'assouplir les conditions d'attribution de la carte. Près de 145 000 personnes pourraient à terme bénéficier de cette mesure.

DROITS ET AVANTAGES LIÉS À LA DÉTENTION DE LA CARTE DU COMBATTANT

La détention de la carte du combattant ouvre droit :

- à la retraite du combattant,
- au port de la Croix du Combattant,
- au Titre de reconnaissance de la Nation,
- à la constitution d'une rente mutualiste majorée par l'Etat qui bénéficie d'avantages fiscaux,
- à une demi-part d'impôt sur le revenu à partir de 75 ans,
- à la qualité de ressortissant de l'ONAC-VG et à ses avantages (bénéfice de sa politique d'action sociale et de solidarité...),
- au privilège de voir son cercueil recouvert d'un drapeau tricolore lors de ses obsèques.

1.3. un effort continu en matière de solidarité avec une nouvelle augmentation des crédits d'action sociale

La subvention d'action sociale de l'ONAC-VG s'accroît de 8,5 % en 2016 pour s'établir à 25,4 M€. Elle permettra à l'ONAC-VG de mettre en œuvre une politique d'action sociale qui a été renouvelée en 2015 sur décision de son conseil d'administration. Cette augmentation permettra en particulier à l'établissement :

1/ de rééquilibrer sa politique d'action sociale en faveur des plus isolés et des plus démunis de ses ressortissants

Dans le cadre de la refonte globale de la politique sociale de l'Office, un effort est engagé en faveur des plus démunis. Un rééquilibrage progressif du montant des aides accordées aux anciens combattants sera mis en œuvre, tout en appliquant désormais aux dossiers des conjoints survivants le principe d'un examen individualisé qui permettra de leur accorder des aides correspondant à leur situation de fragilité particulière.

2/ d'améliorer l'accompagnement de la 4^e génération du feu

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement prévoit un effort accru de l'Office en faveur de ses nouveaux publics, et notamment les soldats ayant participé à des opérations extérieures.

Ces jeunes ressortissants ayant quitté l'institution et devant se réinsérer sur le marché du travail sont les principaux bénéficiaires de l'aide mise en place depuis plusieurs années par l'Office pour financer leur réinsertion professionnelle en milieu civil. Au terme de l'année 2014, 326 dossiers d'aide à la reconversion ont été traités, soit une augmentation de presque 100 % en un an, pour un montant de dépenses de 0.45 M€.

Afin de compléter ces aides, l'Office a proposé au conseil d'administration de réfléchir à la mise en œuvre d'un accompagnement complémentaire en amont (bilan de compétences, bilan d'orientation) et en aval (proposition d'emploi) permettant d'aller jusqu'au bout de la démarche d'accès à l'emploi, qui sera dans les années à venir un défi important pour le ministère et ses anciens militaires des opérations extérieures, en particulier pour ceux souffrant de traumatismes.

3/ de compenser ponctuellement les retards enregistrés dans le processus de décrystallisation

Les ressortissants de l'ONAC-VG résidant à l'étranger (et particulièrement en Afrique sub-saharienne, au Maroc et en Algérie) se trouvent confrontés à des situations sociales délicates en raison des retards parfois très importants enregistrés dans le processus de décrystallisation de leurs pensions, liés notamment au nombre des dossiers à traiter. Cette situation place plus particulièrement les veuves dans un état de paupérisation prononcée. Pour répondre, ponctuellement, à ces besoins, un renforcement des subventions versées aux trois offices d'Algérie, Tunisie et Maroc sera mis en œuvre en 2016.

UN SUIVI PARTICULIER POUR LES VICTIMES D'ATTENTATS TERRORISTES

La loi n° 90-86 du 23 janvier 1990 (article 26) reconnaît aux victimes d'actes de terrorisme le statut de victimes civiles de guerre et par conséquent la qualité de ressortissantes de l'ONAC-VG. Cette qualité leur permet de bénéficier de l'action sociale et de l'assistance administrative mises en œuvre par les services de proximité de l'Office.

Par ailleurs, les enfants des victimes d'actes de terrorisme ainsi que les victimes âgées de moins de 21 ans peuvent être adoptés par la Nation en qualité de pupille par jugement rendu par le tribunal de grande instance compétent. Les enfants et jeunes gens adoptés par la Nation ont droit au soutien matériel et moral de l'Etat, exercé pour son compte par l'Office national. La Nation assure la charge partielle ou totale de leur entretien et de leur éducation en cas de besoin et/ou d'insuffisance des ressources de la famille.

A la suite des attentats de janvier 2015, ce sont près de 20 enfants qui sont susceptibles de devenir pupilles de la Nation. Dix jugements ont d'ores et déjà été prononcés. Ils ouvrent droit à un accompagnement social et financier adapté à la situation familiale de chacun.

L'ŒUVRE NATIONALE DU BLEUET DE FRANCE (ONBF)

L'Œuvre Nationale du Bleuet de France (ONBF) est une œuvre caritative qui prend ses racines dans les premiers mouvements de solidarités issus de la Première Guerre mondiale.

Depuis 1991, l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC-VG) assure la gestion de l'Œuvre et veille à sa pérennité.

Le Bleuet de France symbolise l'hommage de la Nation aux soldats Morts pour la France, il est également synonyme de mémoire et de solidarité puisque sa principale mission est de venir en aide aux anciens combattants, victimes de guerre, orphelins et pupilles de la Nation en situation précaire mais aussi de favoriser la transmission des valeurs républicaines aux jeunes générations.

Pour ce faire, l'Œuvre organise deux fois par an, chaque 8 mai et 11 novembre, des collectes sur la voie publique dans toute la France et invite au don tout au long de l'année.

En 2014, au cœur des célébrations du Centenaire de l'année 1914, le Bleuet de France, grâce à l'ONAC-VG, a bénéficié toute l'année d'une forte visibilité avec notamment :

- la fabrication d'une nouvelle fleur entièrement fabriquée en France par le secteur protégé ;
- la réalisation, par l'ECPAD, du premier film du Bleuet de France ;
- la création du timbre du Bleuet de France par Jean-Charles de Castelbajac ;
- le port du Bleuet de France par l'Equipe de France de Rugby, de Football, par les clubs de football professionnels de la Ligue 1 et 2, par l'équipe cycliste « FDJ.fr », par les militaires blessés sportifs de haut niveau aux Invictus Games à Londres...

Ce retour en force du Bleuet de France a permis de récolter plus de 1,4 millions d'euros, soit une augmentation de plus de 25 % par rapport aux recettes de 2013.

Cette année encore, les collectes ont été dynamisées par la forte mobilisation des forces armées pour la campagne du 11 novembre, soutenue par le Chef d'état-major des armées, le Général de Villiers. En 2011, les collectes avec les militaires avaient rapporté près de 6 000 €, en 2012 près de 25 000€ et en 2013 près de 58 000 €. En 2014, 97 796 € ont été récoltés grâce à cette mobilisation de la 4^e génération du feu.

En savoir plus :

www.bleuetdefrance.fr et www.facebook.com/BleuetdeFrance

2. L'INSTITUTION NATIONALE DES INVALIDES, LA « MAISON DES INVALIDES »

L'institution nationale des Invalides (INI) est un établissement public à caractère administratif au service du monde combattant. Il a historiquement pour vocation :

- d'accueillir, à titre permanent ou temporaire, dans un centre des pensionnaires, les invalides bénéficiaires des dispositions du CPMIVG ;
- de dispenser, dans un centre médico-chirurgical, des soins en hospitalisation ou en consultation aux malades et aux blessés en vue de leur réadaptation fonctionnelle, professionnelle et sociale ;
- de participer aux études et à la recherche sur l'appareillage des handicapés.

Quoique largement ouverte au service public hospitalier, l'INI est bien autre chose qu'un simple hôpital ou qu'une unité de long séjour médicalisé. Symbole fort de l'attachement de la Nation au devoir de réparation, elle est d'abord la « maison des Invalides ».

Pour 2016, le montant de la subvention pour charges de service public prévue est identique à celle de 2015, soit 12,08 M€.

L'année 2015 a été marquée, comme pour l'exercice précédent, par un niveau d'activité soutenu dans tous les secteurs :

- un maintien du taux d'occupation important dans le centre des pensionnaires,
- une augmentation de l'activité en hospitalisation complète au profit de la patientèle L115 dans le centre médico-chirurgical,
- une activité encore plus soutenue au Centre d'études et de recherches sur l'appareillage des handicapés (CERAH) qui a vu tous ses objectifs atteints et même largement dépassés, notamment en fabrication de prothèses et en formation.

L'Institution a donc poursuivi l'optimisation du fonctionnement de ses services pour atteindre les engagements pris et dépasser les résultats obtenus en 2013 dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Néanmoins, l'INI doit pour assurer ses missions et répondre aux attentes institutionnelles de prise en charge de ses ayants-droits, anciens combattants de toutes générations, élaborer un nouveau projet d'établissement. Celui-ci sera ambitieux et soutenable, et placera l'INI au cœur du parcours de soins adapté à la blessure de guerre. La mise en œuvre de ce projet se fera en synergie avec celui de la plateforme hospitalière d'Ile-de-France (PHM-IF).

Un groupe de travail a été constitué et devra poser les bases de ce nouveau projet d'établissement. Ce projet verra la continuité de la mission auprès des anciens combattants et comportera un projet médical permettant la prise en charge physique et psychologique des militaires blessés après la phase aiguë pour accompagner la réhabilitation dans la durée. Sa mise en œuvre comportera un période transitoire dont la durée et les modalités sont à définir, en concertation avec les partenaires de l'Institution.

Direction de projet : Julien Canin
Direction du bureau des éditions : CF Jérôme Baroë
Direction artistique : Jean-Charles Mougeot
Directeur de la fabrication : Jean-François Munier
Conception graphique : Cédric Boutet
Imprimé par la Dila

Crédits photos

1^{re} de couverture (de gauche à droite)

Christophe Fiard /DICoD

4^e de couverture (de gauche à droite)

Alexandre Dumoutier/Armée de Terre ;

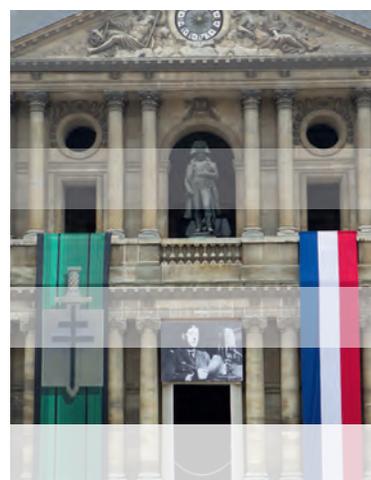
Christian Cavallo/Marine Nationale ;

Cyril Amboise/Armée de l'Air ;

Jean-Jacques Chatard/DICoD

page 1 : Roland Pellegrino/ECPAD

page 3 : Jacques Robert/DMPA



PROJET DE LOI DE FINANCES

2016

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

www.defense.gouv.fr